Nations Unies

S/PV.7808



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7808e séance

Jeudi 10 novembre 2016, à 10 h 55

New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Kandeel
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	Mme Carrión
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de police

16-37501 (F)





La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Bruce Munyambo, Chef de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; Mme Priscilla Makotose, Cheffe de la police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; M. Georges-Pierre Monchotte, Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; et M. Issoufou Yacouba, Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La présente séance a pour but d'être aussi interactive que possible, à l'image de la séance d'information qui a été consacrée à la question en novembre 2015 (voir S/PV.7558) et aussi du dialogue que nous menons avec les commandants des différentes forces. Nous attendons avec intérêt les questions que les membres du Conseil poseront aux chefs de la police et celles que ces derniers leurs poseront.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je voudrais remercier particulièrement la présidence sénégalaise de nous donner à nouveau la possibilité d'un échange interactif avec les responsables de nos composantes police, à l'occasion de cette semaine annuelle de la police des Nations Unies à New York – une semaine qui, chaque fois, et plus encore peut-être cette année, permet de discuter de tous les défis auxquels sont confrontés nos policiers, mais aussi de tout ce qu'il faut faire pour continuer à améliorer l'outil et ce, deux ans après l'étape très importante qu'a été l'adoption, par le Conseil, de la résolution 2185 (2014), qui a été une première dans l'histoire du Conseil de sécurité. C'est en effet la première fois que le Conseil reconnaissait ainsi le caractère central des Bérets bleus dans le cadre des opérations de paix.

Aujourd'hui, nous avons pensé utile, dans le contexte que nous vivons actuellement sur l'ensemble de nos théâtres d'opérations, de focaliser l'attention sur quatre aspects, illustrés par la présence de quatre de nos chefs de police sur le terrain : la protection des civils; l'intégration des problématiques de genre; l'édification des capacités policières; et la sécurité de nos personnels et les problèmes de conduite et de discipline. Donc, je vais être très bref, parce que les participants sont venus pour les écouter plutôt que pour m'écouter.

D'abord, en ce qui concerne la protection des civils, il est évident que les défis auxquels nous faisons face sur le terrain sont énormes. Nous le voyons au quotidien au Soudan du Sud et le Chef de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, M. Munyambo, va parler au Conseil des sites de protection des civils que nous gérons au Soudan du Sud. Je l'ai dit plusieurs fois, il n'est pas question de revenir sur ce que nous avons fait car les quelque 200 000 personnes déplacées qui sont dans nos camps doivent aux Nations Unies et particulièrement à la police des Nations Unies le fait d'être encore en vie. Sinon, probablement beaucoup d'entre elles auraient disparu. Mais en même temps, cela nous crée un énorme problème de gérer ces camps dans le contexte chaotique que vit ce pays. En tout cas, c'est quelque chose qui nous interpelle : comment améliorer l'environnement sur le plan de la protection et quels sont les outils, les techniques et les talents dont il faut disposer pour faire la jonction et optimiser le fonctionnement avec les composantes civile et militaire.

Deuxièmement, je voudrais parler de la nécessité d'intégrer pleinement la problématique hommes-femmes. Nous y attachons une très grande importance. La Cheffe de la police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, Mme Makotose, va nous en parler, pour toutes les raisons que nous savons. D'abord parce que les femmes, comme les enfants d'ailleurs, sont particulièrement à risque dans la plupart des situations que nous vivons sur le terrain et il faut en tenir compte. Il faut aussi que nous ayons davantage de femmes pour tenir les postes. Nous sommes quand même parvenus à un pourcentage de 20 % de femmes parmi les policiers hors unités constituées, ce qui est conforme à l'objectif qui a été fixé par le Secrétaire général. Mais il nous faut faire mieux, comme il nous faut faire encore beaucoup mieux sur le plan des unités constituées de femmes. Je les ai vues sur le terrain au Libéria, en République démocratique du Congo et en Haïti. Cela répond à un vrai besoin, mais nous n'avons que 7 % de femmes parmi les unités de police constituées. Je crois que ce n'est pas

suffisant, parce que l'on a besoin de ces instruments de dialogue, mais aussi de partage d'informations sur le terrain, et les femmes sont particulièrement à même de le faire.

Troisièmement, le renforcement des capacités est – c'est une évidence – indispensable pour accompagner les processus politiques, les processus de redéploiement et les processus de réaffirmation de l'État sur le terrain. Je vais me citer encore et je m'excuse auprès de ceux qui m'ont déjà entendu, mais dans beaucoup de situations, comme nous le disons en français, la sagesse commence par la peur du gendarme. C'est quand les populations voient des policiers sur le terrain qu'elles se disent : « Ça y est, l'État est de retour ». Cela veut dire quelque chose, et tout ça, dans le cadre de l'état de droit. Nous allons entendre le Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, M. Monchotte, qui vit cela au quotidien en Haïti. Au passage, le Conseil le sait, il y a une évaluation qui a été faite récemment par le Bureau des services de contrôle interne, qui a recommandé qu'on fasse un effort pour mieux aligner les objectifs fixés à nos policiers et le niveau des ressources. Je pense que c'est le cas en Haïti, où sans doute il y aurait besoin de créer un poste d'adjoint au chef de la police, parmi d'autres mesures. Il faut bien veiller à ce que toutes ces contraintes soient bien ajustées dans le cadre d'un calendrier réaliste.

Le quatrième aspect concerne la sécurité de notre personnel là où ce problème se pose davantage, comme au Mali. Le Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, M. Yacouba, partagera avec nous ses expériences sur un théâtre où, nous le savons, les menaces sont quotidiennes. Hélas, les victimes sont beaucoup trop fréquentes. Le coût humain de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est beaucoup trop élevé et tout ceci parce qu'évidemment, sur le terrain nous faisons face à une conjugaison épouvantable de réseaux criminels, de groupes extrémistes et d'acteurs politiques qui ne sont pas toujours très clairs dans ce qu'ils font. Ce sont là quatre illustrations dictées un petit peu par l'actualité, mais évidemment toutes les questions sont abordables dans ce cadre.

J'aimerais prendre une seconde pour souligner la nécessité de mieux prendre en compte, de manière plus adéquate, les contraintes auxquelles sont soumises nos policiers sur le terrain en termes de bien-être. Nous continuons à observer des disparités considérables dans les conditions de service de différents types de personnel, même quand ils accomplissent à peu près les mêmes tâches. Certains sont traités d'une certaine façon et d'autres d'une façon totalement différente. Cela a forcément une incidence sur le moral et par conséquent, d'une certaine façon, sur la performance, notamment pour ceux qui servent dans les théâtres les plus difficiles. Je pense par exemple à la Libye ou à la Somalie. Donc, je le dis très clairement, il va falloir revoir l'approche des problèmes des indemnités de subsistance et des indemnités pour service dans des conditions dangereuses. Je crois que c'est un vrai problème. Nous y travaillons, et le Secrétaire général a été sensibilisé à cette question.

J'ai une dernière observation à faire sur la conduite et la discipline. Comme le Conseil le sait, nos policiers et nos policières ne ménagent pas leurs efforts pour mettre en œuvre la résolution 2272 (2016) que le Conseil a adoptée au mois de mars et toutes les mesures qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/729) sur tout ce qui a trait à l'inconduite sexuelle. Là, les policiers ont un rôle particulier à jouer en matière de prévention mais aussi de sanctions, et de manière très importante, d'assistance aux victimes.

Je terminerai en disant que le Secrétaire général va publier incessamment son deuxième rapport sur la police des Nations Unies. Je crois que dans ce contexte, plus que jamais, nous comptons sur le soutien du Conseil de sécurité pour que nous puissions mettre en œuvre les recommandations qui seront contenues dans le rapport du Secrétaire général de la manière la plus effective et la plus efficace. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier nos policiers et nos policières et leur rendre hommage pour leurs efforts incessants sur le terrain pour sauver des vies et contribuer à la stabilité. Tout cela n'est pas dépourvu de risque hélas, mais ils le font avec courage et détermination, et je crois que cela mérite d'être salué.

Le Président : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Munyambo.

M. Munyambo (*parle en anglais*) : Il y a un an, lorsque la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la contribution apportée par sa composante police (voir S/PV.7558), le Soudan du Sud se trouvait à la croisée des chemins. L'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud avait été signé

quelques mois plus tôt. Malheureusement, en dépit des progrès qui ont été réalisés au début en vue de mettre fin aux combats et de lancer le processus de mise en œuvre de l’Accord, les hostilités qui ont éclaté à Djouba en juillet entre l’Armée populaire de libération du Soudan et l’Armée populaire de libération du Soudan dans l’opposition ont causé un recul important. Durant l’année écoulée, la MINUSS a fait face à des défis de taille dans le cadre de ses activités de protection des civils et de coopération avec les collectivités au Soudan du Sud. Aujourd’hui, je voudrais me concentrer sur les expériences uniques de la police des Nations Unies au Soudan du Sud en donnant un aperçu des défis auxquels nous continuons de faire face et des priorités que nous avons définies pour créer les conditions propices à la paix dans un contexte de maintien de la paix très complexe.

La protection des civils est au cœur du mandat de la MINUSS. Depuis que le conflit a éclaté en 2013, près de 2,6 millions de personnes ont été forcées de fuir leurs foyers et 1,6 million de personnes ont été déplacées dans leur propre pays. Quelque 200 000 d’entre elles ont trouvé refuge dans des zones de protection des civils des Nations Unies. De nouveaux affrontements de nature différente dans divers endroits depuis juillet ont entraîné le déplacement d’un nombre encore plus grand de personnes. Malheureusement, plus de 16 000 enfants auraient été recrutés par des acteurs armés. La MINUSS a reçu plusieurs rapports faisant état de violations graves des droits de l’homme et d’atteintes à ces droits, notamment des viols et des viols collectifs de femmes et de filles, particulièrement à Djouba et à Wau, perpétrés par des hommes armés en uniforme.

À cet égard, la police des Nations Unies est à la tête de l’action menée par la Mission pour protéger les civils dans les zones de protection des civils des Nations Unies à Djouba, Bentiu, Malakal, Bor et Wau, et ceux qui sont vulnérables à l’extérieur de nos zones. Les opérations de la police des Nations Unies incluent le maintien de l’ordre et d’un climat protecteur dans ces sites grâce une présence permanente, aux opérations de bouclage et de fouille pour chercher des articles de contrebande, notamment des armes, au contrôle d’accès et à la maîtrise des foules. Ces opérations ont nécessité la création de locaux de détention à Malakal, Bentiu et Djouba, qui, en l’absence de mandat exécutif et de coopération de la part du Gouvernement, ont posé des problèmes tout à fait particuliers à la MINUSS, certaines personnes étant mises en détention pendant de longues périodes allant jusqu’à deux ans.

La participation de la communauté est un facteur habilitant clef qui sous-tend toutes les activités de la police des Nations Unies au Soudan du Sud. Par exemple, à Djouba, la police des Nations Unies effectue des patrouilles mixtes avec la force de la MINUSS et d’autres composantes de la Mission en dehors des zones de protection des civils afin d’étendre la protection grâce à une attitude volontariste et une présence souple. Cela permet une meilleure interaction avec les communautés et contribue à instaurer la confiance au sein de la population et à recueillir des renseignements permettant d’accroître l’efficacité des activités de police. Une mesure innovante prise dernièrement a été la création d’une zone exempte d’armes de 200 mètres autour des zones de protection des civils à Djouba, où la Mission effectue régulièrement des patrouilles destinées à établir la confiance et des opérations de fouille pour saisir des armes et empêcher des éléments armés d’entrer à l’intérieur des zones.

Malgré tous nos efforts pour nous ouvrir aux communautés à l’intérieur et en dehors des zones de protection des civils, le contexte sécuritaire au Soudan du Sud fait peser des contraintes importantes sur la police des Nations Unies. Nous nous employons systématiquement à accroître le nombre de policiers afin d’atteindre rapidement les effectifs fixés. Plus important, nous travaillons aussi étroitement avec le Secrétariat et les États Membres pour recruter des policiers ayant les compétences requises. Dans le contexte actuel, il nous faut des policiers hautement spécialisés dans la collecte et l’analyse des informations, la prévention du crime et les questions spécialisées, telle la lutte contre les crimes liés à des violences sexuelles.

L’autre priorité de la MINUSS c’est de renforcer la capacité de la police des Nations Unies pour lui permettre de faire face aux crises futures que risque de générer la situation politique au Soudan du Sud. En 2016, la MINUSS a connu plusieurs crises majeures, à commencer par les attaques contre la zone de protection des civils de Malakal en février, suivie par les violences à Wau en juin, puis les combats massifs à Djouba en juillet. Ces crises ont exercé une pression sans précédent sur la police des Nations Unies. À Wau, 32 agents de police, avec le concours de leurs collègues militaires et civils, ont réussi à recevoir et à protéger 20 000 personnes déplacées qui, en l’espace de quelques jours, s’étaient rassemblées à l’extérieur de la base de la MINUSS. Consciente de la gravité croissante de la situation, la Mission a renforcé notre présence policière à Wau avec 60 unités de police constituées

venues de Bentiu. Que moins de 100 agents de la police des Nations Unies aient réussi à maintenir l'ordre dans la zone de protection des civils à Wau, qui accueille maintenant près de 25 000 personnes déplacées, en dit long sur le professionnalisme, le dévouement et le travail acharné de nos policiers.

Les crises à Malakal et à Djouba, où les zones de protection des civils et les locaux de la MINUSS étaient directement attaqués ou pris entre des feux nourris, ont mis la police des Nations Unies à l'épreuve. L'un des enseignements tirés de ces expériences est qu'il importe de veiller à ce que tous les de policiers aient les compétences pertinentes mais aussi l'état d'esprit qu'il faut pour réagir rapidement et de façon appropriée à une situation de crise. Cela requiert un fort leadership, une formation basée sur des scénarios avec d'autres homologues de la Mission, et l'application du principe de responsabilité. Depuis le mois de juillet, la MINUSS a pris plusieurs mesures pour renforcer la capacité de la force et de la police des Nations Unies de réagir avec vigueur lorsque des combats éclatent. Nous avons adopté une nouvelle procédure opérationnelle permanente demandant que les unités de police constituées réagissent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de protection des civils. Nous dispensons régulièrement une formation basée sur des scénarios avec la Force et le Département de la sûreté et la sécurité.

Malgré l'intérêt que nous accordons à l'amélioration des résultats, beaucoup reste à faire en partenariat étroit avec le Secrétariat et les États Membres. Je voudrais mettre en exergue trois priorités p qui permettraient à la police des Nations Unies de relever les importants défis dont je viens de parler.

Premièrement, afin de renforcer la capacité opérationnelle de la police des Nations Unies, nous essayons de recruter davantage de policiers formés pour répondre aux besoins en matière de protection, en plus d'unités de police constituées dotées de matériel appartenant aux contingents, notamment des véhicules adaptés au terrain et aux menaces à la sécurité, des chiens de déminage pour aider dans les fouilles d'armes. Ceci améliorera considérablement la gestion par la MINUSS des zones de protection des civils, notamment grâce à la maîtrise des foules, au contrôle d'accès, aux patrouilles et aux activités de police menées 24 heures sur 24..

La deuxième priorité c'est de renforcer la sensibilisation de la communauté à l'intérieur et à l'extérieur des zones de protection des civils. Grâce à une capacité opérationnelle renforcée, davantage de policiers peuvent se consacrer au renforcement de la capacité des communautés de détecter les menaces et d'y répondre. Si la situation en matière de sécurité s'améliore et davantage de personnes déplacées expriment le souhait de retourner dans leurs foyers, la police des Nations Unies retournera à ses plans d'avant-crise pour effectuer des patrouilles destinées à établir la confiance dans les zones de retour identifiées.

Ces deux aspects seront aussi renforcés par une troisième priorité, qui est de préparer la police locale à détecter et à répondre aux violations des droits de l'homme. La police des Nations Unies sait que c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, d'enquêter sur les violations et de veiller à ce que les auteurs en répondent. Leur rôle pourrait être renforcé par une présence renforcée de la police nationale dans les zones clefs touchées par le conflit, tel que stipulé dans l'accord de paix, ainsi qu'en travaillant en collaboration et en coordination avec la MINUSS.

Je voudrais dire, pour terminer, que, alors même que nous sommes réunis ici, le Soudan du Sud se trouve de nouveau à un tournant, le processus de paix étant très fragile. Nous espérons sincèrement que les efforts collectifs des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et du reste de la communauté internationale aideront la Soudan du Sud à retourner à un processus de paix inclusif, condition préalable pour créer un climat pacifique, sûr et sécurisé dans le pays.

Le Président : Je remercie M. Muyambo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Makotose.

Mme Makotose (*parle en anglais*) : En 2016, la situation au Darfour a été marquée par trois facteurs. Premièrement, bien que les négociations se poursuivent, le Gouvernement et les mouvements armés doivent encore trouver une solution politique globale au conflit.

Deuxièmement, le conflit entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid a commencé par d'intenses affrontements au cours de la première moitié de l'année, suivis de combats sporadiques continus dans le djebel Marra. Il est confirmé que 80 000 civils ont été déplacés en conséquence, tandis que 117 000 autres n'ont pu être enregistrés en raison d'un déni de l'accès aux zones de conflit.

Troisièmement, si les efforts de médiation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la mobilisation croissante des autorités locales ont contribué à faire baisser le nombre d'affrontements intercommunautaires, les causes profondes de ces violences n'ont pour l'essentiel toujours pas été éliminées. Les actes de violence contre la population civile, notamment des personnes déplacées, restent monnaie courante. La MINUAD et les acteurs humanitaires restent confrontés à des problèmes dans la mise en œuvre de leurs mandats.

Conformément aux priorités stratégiques de la Mission, la composante police s'appuie en priorité sur ses ressources et ses activités pour contribuer à la protection physique des civils, ce qui lui permet de créer un environnement protecteur en développant la police de proximité. Comme l'illustrent l'examen de l'adéquation des effectifs de police mené en avril et le rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine (voir S/2016/510), la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de police est essentielle à la réalisation de ces tâches. Actuellement, la MINUAD compte le plus grand nombre de policières parmi toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Elles sont en effet 267, ce qui représente 19 % des effectifs de police de la MINUAD. Des femmes occupent 17 postes clefs. Elles sont quatre à occuper des postes professionnels ou plus élevés, dont le mien. D'autre part, 13 femmes occupent des postes de commandement ou de supervision au siège. Les policières sont encouragées à postuler à de hautes fonctions, et une attention particulière est accordée à la prolongation de leurs tours de service.

C'est non seulement important du point de vue de l'équilibre entre les sexes, mais cela contribue également à la mise en œuvre efficace des activités prescrites. Les policières participent à toutes les activités, notamment les patrouilles, la protection des familles et des enfants, la sensibilisation à l'égalité des sexes et la police de proximité. Elles montrent également l'exemple et encouragent les femmes et les filles du Darfour à faire valoir et à défendre leurs droits. En particulier, les policières contribuent à améliorer et à élargir l'accès aux groupes vulnérables. L'interaction avec les communautés est cruciale aux fins de la collecte et de l'analyse d'informations, et elle permet d'améliorer la capacité d'alerte rapide. La police de la MINUAD rassemble des informations sur les conditions de sécurité et reçoit des rapports concernant les incidents criminels, notamment la violence sexuelle et sexiste et les autres violations des droits de l'homme. Ces informations sont vérifiées et partagées avec les autres composantes de la mission, les forces de police du pays hôte et la population locale conformément au principe qui consiste à ne pas nuire. Par ailleurs, la police de la MINUAD, en collaboration avec les forces armées, effectue des patrouilles ciblées sur les lieux où les violations à l'encontre des femmes et des enfants sont les plus fréquentes, notamment les points d'eau, les zones de collecte de bois et les marchés.

Pour répondre efficacement aux besoins des personnes déplacées en matière de sécurité, en particulier les femmes et les enfants en danger, la police de la MINUAD a pleinement adopté des pratiques policières qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. La MINUAD veille notamment à déployer des policières sur tous les sites où elle est présente. La police de la MINUAD appuie également le recrutement et la formation de femmes par le Gouvernement et les forces de police soudanaises et encourage les personnes déplacées à se porter volontaires pour participer aux activités de police de proximité. Les effectifs actuels de la police soudanaise déployés au Darfour s'élèvent à 14 000 personnes environ, dont 4 % de femmes. L'équilibre entre les sexes est essentiel au renforcement de la confiance au sein des communautés et pour encourager les victimes à signaler les atteintes dont elles sont victimes aux policiers soudanais de leur choix. Sachant que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et sexiste et par la violence sexuelle liée aux conflits, la présence d'un nombre croissant de policières au Darfour permettra d'améliorer l'accès des victimes à la justice.

Dans le cadre des activités de sensibilisation qu'elle mène auprès des communautés, la police de la MINUAD encourage les femmes du Darfour, notamment les déplacées, à s'engager dans les forces de police. En parallèle, l'interaction de la police de la MINUAD avec les hauts responsables du Gouvernement et de la police soudanaise est axée sur l'augmentation du nombre de femmes et la transformation de la police soudanaise en une force plus représentative. Plus particulièrement, le réseau des femmes membres de la police de la MINUAD a appuyé la création de sept unités de protection de la famille et de l'enfance au sein des forces de police du Gouvernement soudanais, qui sont réparties dans les cinq États. Tout en poursuivant ses activités de sensibilisation sur les questions d'égalité des sexes et la violence sexuelle et sexiste, le réseau s'emploie également à autonomiser les policières soudanaises en

appuyant la création et l'opérationnalisation du réseau des femmes membres de la police soudanaise.

La police de la MINUAD s'emploie également à renforcer les pratiques de police de proximité en recrutant et en formant 3 529 volontaires à cette fin, dont 29 % de femmes. Dans le cadre du processus d'opérationnalisation de la panoplie des outils de la police des Nations Unies, la MINUAD a développé des directives sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'un programme de police de proximité pour guider le processus de sélection et de qualification des volontaires des forces de police de proximité. Le système de volontariat des forces de police de proximité contribue à renforcer la sûreté et la sécurité dans les camps de personnes déplacées sur la base de leurs efforts conjoints avec la police de la MINUAD, et dans certains cas la police soudanaise. Cela contribue à faire baisser la criminalité et à renforcer le sentiment de sécurité au sein des communautés. Le partage d'informations avec la police gouvernementale s'est amélioré et contribue à accélérer les enquêtes. Il permet également de renforcer la confiance et de promouvoir les partenariats entre les communautés et la police soudanaise sur les questions de coordination des mesures de sécurité.

La police de la MINUAD appuie pleinement et applique la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette politique s'étend à la lutte contre d'autres formes de conduite répréhensible au travers de la prévention. La bonne conduite du personnel de police de l'ONU est essentielle pour garantir la viabilité et l'efficacité de nos efforts. Plus spécifiquement, j'ai publié une directive pour veiller à ce que tous les membres de la composante police soient tenus informés de la politique de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Les chefs de police et d'équipe, qui sont censés montrer l'exemple, suivent une formation axée sur l'application rigoureuse des directives du Secrétaire général en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Une stratégie de communication a été mise au point, et elle est en train d'être mise en œuvre pour veiller à ce que des documents d'information sur l'exploitation et les atteintes sexuelles soient disponibles sur toutes les bases d'opérations. En outre, la police de la MINUAD joue un rôle vital dans la facilitation des activités de communication de l'Équipe déontologie et discipline de la mission en vue de renforcer la prise de conscience de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'autres formes de conduite répréhensible, et de faciliter l'accès aux mécanismes de signalement. La police de la MINUAD participe par ailleurs activement aux travaux de l'équipe spéciale de la mission sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et contribue à améliorer le signalement et la rapidité des enquêtes menées par l'équipe d'intervention immédiate. La police de la MINUAD n'a recensé aucun cas avéré d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. En tant qu'unique femme commissaire de police, je demeure pleinement dévouée à cet important effort en cours.

Enfin, Monsieur le Président, je réitère notre engagement au service des États Membres et de la population du Darfour. Comme nous le savons tous, la police de la MINUAD est confrontée à de nombreux problèmes dans l'exécution de son mandat. Cependant, les agents de la police des Nations Unies sont l'interface quotidienne entre les habitants du Darfour, l'ONU et l'Union africaine. Je demande au Conseil de sécurité de continuer à appuyer nos efforts et je le remercie sincèrement de m'avoir donné la possibilité de lui expliquer les efforts que nous déployons pour transversaliser la problématique hommes-femmes.

Le Président : Je remercie Mme Makotose de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Monchotte.

M. Monchotte (*parle en anglais*) : Avant toutes choses, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée d'expliquer comment la composante police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) contribue au renforcement des capacités de maintien de l'ordre de la Police nationale d'Haïti (PNH).

Au nom de tous les membres du personnel de police et de tous les collègues de la MINUSTAH, je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Conseil de sécurité et aux pays fournisseurs d'effectifs de police pour leur appui indéfectible aux efforts de stabilisation en cours en Haïti et pour leur solidarité avec le peuple haïtien, à la suite des pertes tragiques en vies humaines et des destructions causées par l'ouragan Matthew.

En 2004, lorsque la MINUSTAH a été établie avec pour mission de contribuer à la restructuration et à la réforme de la PNH et de créer un environnement sûr et stable, la PNH n'avait que neuf ans et disposait d'un budget insuffisant. La situation en matière de sécurité en Haïti était préoccupante, puisqu'il n'y avait

que quelque 6 300 policiers mal équipés et mal formés, qui n'étaient pas capables de maintenir l'ordre public. La majorité des locaux de la PNH avaient été endommagés ou détruits durant les affrontements et les pillages des premiers mois de 2004. Des branches clefs de la PNH et d'autres institutions étaient dysfonctionnelles ou inexistantes, notamment l'Inspection générale et l'École nationale de police. Des bandes armées rivalisaient pour exercer le contrôle sur différentes zones de Port-au-Prince. Les taux élevés d'homicides et d'enlèvements aggravaient l'instabilité sociale, et la confiance de la population dans la PNH était très faible.

Au départ, la MINUSTAH avait été dotée de 6 700 soldats et de 1 622 policiers. L'évolution de la situation politique et sécuritaire et les besoins de renforcement des capacités de la PNH ont progressivement conduit à l'inversion du ratio soldats/policiers, la composante police disposant actuellement d'un effectif autorisé de 2 601 policiers contre 2 370 soldats pour la composante militaire.

Après le tremblement de terre de janvier 2010, la MINUSTAH, y compris sa composante police, a réaffecté d'importantes ressources aux efforts de secours et de relèvement d'Haïti. Pendant 18 mois, les activités de renforcement des capacités ont été partiellement suspendues.

Tout au long de l'existence de la MINUSTAH, la composante police a soigneusement adapté l'assistance qu'elle apporte dans les principaux domaines du maintien de l'ordre aux priorités du Ministère de la justice et de la sécurité publique ainsi qu'à celles de la PNH, notamment la professionnalisation de la PNH, le renforcement de ses capacités opérationnelles et institutionnelles, et la consolidation de ses relations institutionnelles nationales et internationales. Cette approche a permis d'élaborer et de mettre en œuvre plusieurs plans quinquennaux, à savoir le Plan de réforme de la PNH, couvrant la période 2006-2011, et le Plan de développement de la PNH pour la période 2012-2016, qui expirera le mois prochain. En juin, la PNH a commencé à élaborer un plan stratégique pour la période 2017-2021, dont l'adoption est prévue dans les mois à venir. Le plan donne des indications sur les objectifs à long terme en ce qui concerne le renforcement des institutions de la PNH. Il s'agit de créer une capacité de riposte efficace pour faire face à la multitude de menaces auxquelles Haïti est confronté.

Le regroupement des policiers de la MINUSTAH dans des locaux partagés et l'étroite coordination avec les partenaires nationaux et internationaux, qui ont généreusement contribué à la formation, à l'appui logistique et à la reconstruction des installations, ont abouti à des progrès tangibles dans un certain nombre de domaines, tels qu'une augmentation du ratio police/population, un renforcement de la gestion des ressources humaines, une amélioration des pratiques en matière de planification stratégique et de police de proximité grâce à la formation de la police à tous les niveaux, une augmentation des capacités de la police judiciaire et une prévention accrue du crime et de la violence.

Qu'il me soit permis de donner quelques exemples. La PNH a élargi sa présence dans l'ensemble du pays grâce à la construction et à la reconstruction des locaux de police et à une augmentation du nombre d'agents de qualité déployés dans l'ensemble du pays. À l'heure actuelle, la PNH dispose d'un effectif total d'environ 13 100 agents, dont 9 % sont des femmes, soit un ratio police/population d'environ 1,3 policier pour 1 000 habitants. Ce ratio, qui était de 0,6 pour 1 000 habitants en 2004, va augmenter progressivement quand les vingt-septième et vingt-huitième promotions de recrues achèveront leur formation en février et novembre 2017, respectivement. La PNH comptera alors environ 15 000 policiers.

Le système de recrutement et de formation a été renforcé, notamment grâce au lancement, en 2009, d'un cursus de sept mois, ce qui est conforme aux normes internationales en matière de police et de droits de l'homme. Ce cursus a remplacé le programme de formation de quatre mois qui était en place depuis 1995.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, la PNH a fait des efforts considérables pour mettre en œuvre une procédure de vérification des antécédents et renforcer l'Inspection générale, qui est chargée de la compétence et de l'intégrité des agents de la PNH et qui démet de leurs fonctions ceux qui ont commis des crimes ou sont impliqués dans des violations des droits de l'homme ou des cas de corruption. De plus, la PNH a été en mesure de s'attaquer avec une efficacité accrue au problème des enlèvements et de réduire le nombre d'homicides en démantelant des groupes criminels existants ou naissants, même si l'on attend toujours l'adoption de la stratégie nationale de prévention de la criminalité pour garantir la pérennité de ces efforts. La PNH a également assumé davantage de responsabilités et joué un rôle de chef de file lors des récentes élections.

Depuis 2004, la PNH a renforcé sa capacité de maintien de l'ordre public, notamment grâce à

une plus grande couverture territoriale, à de bonnes pratiques de contrôle des foules et à des opérations de lutte contre les enlèvements et les stupéfiants. Néanmoins, il reste encore bien des défis, notamment, mais pas exclusivement, les capacités d'entretien et de réparation des actifs, les renseignements policiers sur la criminalité organisée, le contrôle des armes à feu, les politiques institutionnelles, l'exécution budgétaire et la planification stratégique, ainsi que la protection civile et la police de proximité. La promotion et la mise en œuvre des réformes de la justice et du système pénitentiaire, en parallèle à la réforme de la police, sont essentielles pour garantir l'accès à la justice, la participation de tous et, à terme, le développement durable. Dans sa récente évaluation, le Bureau des services de contrôle interne a reconnu l'incidence positive de la police de la MINUSTAH sur le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, la mise en correspondance des tâches prescrites avec les ressources disponibles et les calendriers fixés et la prise en compte des contraintes externes, autant d'éléments qui avaient été mis en avant comme des facteurs de réussite indispensables.

Il est crucial pour la stabilité à long terme du pays que la Police nationale d'Haïti reste une priorité pour la communauté internationale jusqu'à ce que ce corps puisse assurer la sécurité de tous les Haïtiens. Les efforts devraient reposer sur une stratégie globale en faveur de l'état de droit et s'inspirer des enseignements reflétés dans le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix. Ils devraient également mobiliser les populations locales et faire fond sur les principes de la réforme du secteur de la sécurité et les normes relatives aux droits de l'homme.

Dans l'intervalle, la MINUSTAH a besoin de l'appui soutenu des pays fournisseurs de personnel de police pour disposer de policiers et de policières et d'unités de police constituées, francophones autant que possible et, bien sûr, qui parlent le créole haïtien, s'il peut s'en trouver.

Une fois encore, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information et de m'avoir donné l'occasion de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je remercie le Conseil de son attention et j'exprime encore ma gratitude pour les efforts déployés par les pays contributeurs à l'égard d'Haïti.

Le Président : Je remercie M. Monchotte de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M. Yacouba.

M. Yacouba : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser au Conseil de sécurité sur quelques aspects sécuritaires de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Pour des raisons tenant à la fois à la complexité et au caractère multidimensionnel de la crise malienne, le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation fait face à de sérieux défis. Les alliances entre groupes armés signataires de l'Accord et entre les groupes non signataires, les réseaux terroristes et criminels se font et se défont au gré des intérêts et des humeurs des uns et des autres. Il en résulte des attaques systématiques à l'encontre des forces maliennes, de la MINUSMA et de l'Opération Barkhane, traduisant ainsi la détermination de ces groupes à entraver la mise en œuvre de l'Accord.

Les rébellions armées récurrentes dans le nord du Mali ont favorisé l'émergence d'une criminalité organisée en face de laquelle l'autorité de l'État est mise à l'épreuve. La situation sécuritaire de la sous-région, exacerbée par la crise libyenne, n'est guère reluisante, comme en attestent les attentats terroristes perpétrés récemment au Niger, au Burkina Faso et au Nigeria. Les attaques terroristes, naguère concentrées dans le nord, se sont propagées dans le centre et se sont récemment étendues vers le sud du pays. On compte actuellement au moins huit groupes terroristes officiellement actifs, sans compter la possibilité de cellules en émergence dans les pays environnants et ayant des impacts sur le Mali.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : de janvier 2014 au 10 octobre 2016, 1 013 attaques ont été recensées à l'encontre de la MINUSMA, des organisations non gouvernementales, des forces de défense et de sécurité du Mali et de la population. Dans la même période, 210 tirs de roquettes et de mortier contre la MINUSMA et les forces maliennes ont été recensés. Pour le mois écoulé, 66 attaques ont été perpétrées contre la MINUSMA, les forces maliennes et les populations civiles dans les régions de Gao, Mopti, Ménaka, Tombouctou et Kidal.

La résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité prévoit des réponses non seulement pour faire face aux menaces liées à la criminalité organisée dans la région

du Sahel et ses liens croissants avec le terrorisme, mais aussi pour la mise en œuvre de mesures sécuritaires prévues dans l'Accord pour la paix et la réconciliation, à savoir la mise en place d'institutions de défense et de sécurité réformées. Dans ce contexte, le Mali doit jouer un rôle actif dans le cadre des organisations sous-régionales, notamment le Groupe de cinq pays du Sahel et le Comité d'état-major opérationnel conjoint. À cet égard, l'appui de partenaires comme l'Union européenne, à travers la mission de formation de l'UE au Mali et la Mission PSDC -Politique de sécurité et de défense commune - de l'Union européenne au Mali, est déterminant.

Une stratégie nationale en matière de prévention du radicalisme violent et de lutte contre le crime organisé et le terrorisme est en cours d'élaboration par les autorités maliennes, avec l'appui du système des Nations Unies et de certains partenaires techniques. En outre, le Mali a créé un centre national d'études stratégiques en la matière. Il serait indispensable d'adapter le cadre juridique aux instruments juridiques internationaux ayant trait au terrorisme et au crime organisé. La vision stratégique globale doit tenir compte toutes de les dimensions du phénomène et des mécanismes de coopération et de coordination entre tous les organes étatiques et non étatiques concernés afin de prévenir les menaces liées au terrorisme aux niveaux national, régional et international.

En attendant l'adoption de cette stratégie et pour atténuer l'impact des activités terroristes, la MINUSMA a pris les mesures palliatives suivantes : la création d'une cellule de lutte contre la criminalité organisée transnationale qui est devenue pilier Criminalité organisée et contreterrorisme; la mise en place d'une équipe spéciale sur le terrorisme en vue de développer une synergie d'action et une approche intégrée entre toutes les composantes des Nations Unies; la formation d'une équipe chargé des armes et du renseignement pour traiter des engins explosifs improvisés; et la création d'un laboratoire de police technique et scientifique pour apporter l'appui et l'expertise techniques nécessaires au pôle judiciaire antiterroriste du Mali. Il sera renforcée par la création d'unités d'identité judiciaire dans toutes les institutions d'enquête judiciaire afin de disposer, à terme, d'un fichier central fiable de données criminelles. En dépit des efforts multiformes consentis, il y a lieu de déplorer que la brigade d'investigation du pôle judiciaire spécialisé ne soit pas encore opérationnelle.

Consciente de ce que le renseignement est le premier rempart contre le terrorisme et la criminalité organisée et conformément au mandat actuel, la police de la MINUSMA a mis en place un plan de recueil et d'analyse de renseignements. Quarante-neuf projets concourant au renforcement des capacités des forces de sécurité maliennes ont été réalisés. Près de 14 000 personnels en ont bénéficié dans divers domaines techniques. En outre, 302 fonctionnaires, dont 36 féminins, officiant dans les unités spécialisées ont bénéficié de formations spécifiques. Ces services bénéficient de soutiens multiformes à travers une approche globale et concertée des sections de la MINUSMA, dont celles de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité.

La mise en œuvre du mandat de la résolution 2295 (2016) est jalonnée de défis, notamment en matière de réforme du secteur de la sécurité, dont les travaux tardent à démarrer. Le concept de police territoriale est trop controversé et nécessite une clarification. En attendant, l'introduction d'une approche de police de proximité impliquant les communautés devrait permettre d'améliorer la confiance entre les forces de sécurité maliennes et la population. Un des principaux défis liés à la mise en œuvre du mandat et au soutien des forces de sécurité maliennes réside dans le déploiement d'agents de police individuels spécialisés et francophones. Ceci requiert le soutien des États contributeurs. Du reste, cet engagement a été pris par les représentants des États ayant participé au Sommet des chefs de police. Les unités de police constituées jouent un rôle important en matière de protection des populations, des personnels et des installations de l'Organisation des Nations Unies à travers les patrouilles et diverses activités opérationnelles. Il est important de noter qu'en raison du contexte sécuritaire, le nombre de véhicules blindés par unité de police constituée a été porté de six à 10.

Je ne peux conclure mon intervention sans rappeler que la police de la MINUSMA et les différentes parties prenantes soutiennent la réforme des forces de sécurité maliennes. Cependant, les multiples attaques terroristes et d'autres menaces potentielles, ainsi que les contraintes en ressources humaines et logistiques, constituent une préoccupation majeure pour la mise en œuvre de notre mandat. C'est dans ce contexte particulier que la police de la MINUSMA joue sa partition à travers une approche globale et intégrée, en vue de la sauvegarde de la paix au Mali et dans la sous-région.

Le Président : Je remercie M. Yacouba de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Président du Conseil d'avoir convoqué cette séance très importante. Il s'agit d'un suivi essentiel de l'application de la résolution 2185 (2014), que la Malaisie appuie pleinement.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, de son exposé et je me joins à lui pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité aux Chefs de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), que je remercie de leurs exposés respectifs, que nous avons écoutés attentivement.

Il est clair qu'actuellement, la majorité des opérations de paix des Nations Unies sont complexes et multidimensionnelles, et les missions entreprennent beaucoup plus de tâches, qui vont de l'aide aux processus politiques, la mise en place d'autorités de transition, la distribution de l'aide et des secours humanitaires et la réintégration des ex-combattants, à la prévention des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et la protection des civils, entre autres.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) a proposé plusieurs recommandations adressées aussi bien aux pays fournisseurs qu'au Secrétariat, pour veiller à ce que l'action de l'ONU pour maintenir la paix reste pertinente et puisse satisfaire aux exigences de plus en plus complexes du maintien de la paix. Nous nous félicitons des premières mesures prises par le Secrétariat pour appliquer ces recommandations. Dans le même temps, nous sommes d'avis que d'autres améliorations peuvent être apportées, notamment aux étapes de l'élaboration du mandat et de la planification. Des directives politiques claires et la fourniture d'une formation adéquate aideraient à garantir la crédibilité et la compétence de tout le personnel de police des Nations Unies dans l'exécution du mandat qui lui est confié.

La protection des civils est devenue un élément fondamental de nombreuses missions de maintien de la paix en cours, par exemple au Soudan du Sud, au Soudan, au Mali et en République centrafricaine. La protection des civils est une question transversale qui doit être abordée par les composantes militaire, civile et police, en agissant de concert avec les composantes politiques des missions. Dans les situations où la protection des civils fait partie du mandat de la mission, la Malaisie souligne la nécessité de mandats clairs sur la protection des civils et de critères, processus et procédures convenus pour leur mise en œuvre. Nous sommes d'avis qu'une compréhension commune des mesures à prendre pour maintenir la paix et protéger les civils lorsque des violences éclatent est essentielle.

Nous convenons avec Mme Makotose, Cheffe de la police de la MINUAD, que la police des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle important pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et pour protéger les femmes et les filles d'une telle violence. Nous pensons donc qu'il est possible de faire en sorte d'avoir davantage de dirigeantes, de diversité hommes-femmes et de formation axée sur les femmes au sein des missions de maintien de la paix, conformément à l'initiative mondiale de l'ONU concernant l'augmentation du nombre de femmes dans les effectifs de police. Nous pensons également que le personnel de police doit recevoir toute la formation nécessaire avant son déploiement, comme l'ont souligné les intervenants. Nous encourageons les pays qui fournissent du personnel de police et les organisations régionales qui ont créé des centres de formation au maintien de la paix à offrir une formation à la police des Nations Unies et à fournir une aide en la matière, y compris au moyen d'une formation spécialisée. La Malaisie a l'intention de jouer son rôle par l'intermédiaire du Centre malaisien de formation au maintien de la paix.

Pour conclure, je tiens à exprimer officiellement notre vive gratitude et notre plus grand respect pour le dévouement, le courage et les sacrifices de tous les membres de la police des Nations Unies sur le terrain dans l'accomplissement des mandats et responsabilités que leur confie l'Organisation. Nous avons deux questions à poser aux intervenants.

La première est adressée à M. Munyambo, le Chef de la police de la MINUSS. Peut-il fournir des informations supplémentaires sur le rôle joué par la police des Nations Unies pour appuyer le mandat de la MINUSS en matière de protection des civils pendant la flambée de violence à Djouba et dans d'autres zones en juillet dernier?

Notre deuxième question s'adresse à M. Monchotte, le Chef de la police de la MINUSTAH. Nous avons suivi le développement de la Police nationale d'Haïti (PNH) depuis que la Malaisie est devenue membre du Conseil et nous félicitons la police de la MINUSTAH de son rôle de soutien à la formation et au renforcement des capacités de la PNH. Le Chef de la police peut-il en dire davantage sur la disponibilité opérationnelle de la PNH pour ce qui est d'assumer des responsabilités plus importantes en matière de sûreté et de sécurité dans le pays, notamment pour lutter contre les bandes criminelles organisées?

M. Lamek (France) : Je voudrais commencer par remercier le Sénégal d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le rôle de la police, et je remercie également M. Ladsous et les chefs des composantes police qui sont présents aujourd'hui de leurs exposés.

Je voudrais d'abord m'inscrire dans la démarche générale d'amélioration des performances de la police des Nations Unies. L'organisation en juin dernier, par l'ONU, du premier Sommet des chefs de police a marqué une étape importante dans cette direction, de même que la remise, en mai de cette année, des conclusions de l'examen externe sur les fonctions, la structure et les capacités de la Division de la police de l'ONU. Nous devons tous favoriser la capacité de la police des Nations Unies à assurer une meilleure protection de la population et l'amélioration des performances des personnels déployés dans les missions. Dans cet esprit, je voudrais me concentrer sur trois priorités qui nous semblent majeures.

Tout d'abord, la formation, qui demeure la condition *sine qua non* de l'amélioration sur le long terme des capacités de la police. Cela commence lors de la constitution des forces, avec l'envoi de policiers individuels et d'unités constituées qui soient sélectionnés et bien formés, y compris sur le plan linguistique, sur lequel je reviendrai. Ensuite, le soutien de la police des Nations Unies à la reconstruction des capacités de la police des pays hôtes demeure indispensable, par le partage de bonnes pratiques et par l'aide à la mise en place, dans les pays hôtes, d'une chaîne pénale complète, qui comprend la police, la justice et l'administration pénitentiaire.

Deuxièmement, la capacité d'évaluer sereinement l'efficacité de la police est une condition essentielle de sa meilleure performance. Cela doit nous pousser à prendre en compte le retour d'expérience à tous les niveaux. Il faut également évaluer la bonne coordination de la composante police avec les autres composantes de l'opération de paix, comme la composante militaire ou la Division des droits de l'homme, afin de favoriser son inscription dans la stratégie globale de l'opération. Et je sais que le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de la police travaillent sur cette question de l'évaluation, et nous attendons avec beaucoup d'intérêt le résultat de ces travaux.

Troisièmement, le développement des activités de police de proximité au sein des opérations de maintien de la paix doit permettre de favoriser la stabilité sur le long terme. Au sein des opérations de maintien de la paix, la police peut aider à rebâtir progressivement la confiance entre les populations et les institutions de l'État, en mettant les criminels hors d'état de nuire. Pour cela, bien sûr, les détachements de police ne peuvent pas s'imposer de réserves d'emploi, ils doivent constituer une police redevable à la communauté qu'elle sert. Par ces actions de police de proximité, la composante police des opérations de paix développe naturellement des liens étroits avec les forces de police et de gendarmerie locales. Cette coopération peut prendre des formes variées, comme des actions de mentorat ou des patrouilles mixtes, et elle s'avère donc essentielle pour le renforcement des capacités nationales.

Je me permets maintenant de m'arrêter sur trois aspects qui ont été abordés lors des interventions de ce matin des chefs de composante police.

Le premier, c'est une évidence, c'est l'enjeu linguistique : pour être efficaces, les forces de police doivent être en capacité de s'insérer dans les communautés locales, notamment dans le cadre des missions de protection des civils. Il est donc essentiel de déployer des policiers et des gendarmes qui parlent la langue et connaissent la culture du pays hôte pour favoriser, pour faciliter, pour fluidifier les relations avec la population. La conférence ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone, tenue à Paris au mois d'octobre, a identifié les approches à adopter dans le domaine de la formation. La France participe bien évidemment à ces efforts de formation s'agissant de la langue française, à travers les actions de formation de policiers. Je voudrais à ce sujet poser une question à chacun des chefs de composante police présent ici. Les actions qu'entreprennent les opérations de maintien de la paix, actions de renforcement des capacités du pays hôte, sont bien sûr essentielles pour la stabilité à long terme du pays mais le contact quotidien avec les forces locales comme avec la population nécessite la maîtrise de la langue du pays. Est-ce que chacun d'entre eux, qu'il

s'agisse donc de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti mais aussi de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ou de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, peut-il nous éclairer sur les défis que rencontrent les policiers sur la question de la langue? Quelles sont selon eux les mesures à mettre en œuvre pour faire face à ces défis, que ce soit au moment de la génération de forces ou de la formation ou dans le déroulement de la mission elle-même?

J'en viens maintenant au second enjeu, qui est pour nous celui du genre : nous soutenons les efforts visant à déployer davantage de femmes policières. Elles peuvent grandement contribuer à la performance des composantes policières, notamment en favorisant une meilleure interaction avec les populations vulnérables et avec les victimes de violations des droits de l'homme et en participant aux enquêtes sur certains types de violences, notamment les violences sexuelles. Nous devons lutter contre les abus et les exploitations sexuelles en garantissant à tous une égalité de traitement devant la loi. Protéger les victimes, identifier et punir les auteurs de ces faits, tout cela implique d'améliorer la communication entre, d'une part, les agences et les organismes des Nations Unies et, d'autre part, les autorités civiles, militaires et judiciaires des pays engagés dans ces opérations de maintien de la paix.

Le troisième enjeu, qui nous semble aujourd'hui central, est celui de l'emploi des technologies modernes par les composantes police. Cela concerne aussi bien les activités de police générale que les activités de recherche de la preuve, par exemple. Ceci passe par un équipement adéquat des policiers au sein des opérations de paix. Cela implique également une meilleure coopération avec les organismes internationaux, l'accès aux bases de données, ou encore l'introduction des techniques modernes d'enquêtes. Toutes ces mesures permettent à la force d'être plus à même de protéger la population et de prévenir les violations des droits de l'homme.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions les orateurs qui ont présenté des exposés : le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous; et les chefs des composantes police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous saluons également le travail extraordinaire réalisé par chacun dans ses missions et souhaitons la bienvenue aux différents groupes officiels présents aujourd'hui dans la salle.

Le présent débat souligne l'importance des composantes police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour assurer la stabilité sur le terrain, généralement après un conflit armé, et développer et créer des capacités pour renforcer l'appareil policier de l'État hôte. L'État hôte doit s'approprier son processus de paix et reconstruire son tissus social et institutionnel. Il s'agit d'un objectif important.

S'agissant du renforcement de l'appareil policier, nous devons nous souvenir qu'une force de police nationale bénéficiant d'une légitimité au sein de la société est un élément clef de la pérennisation de la paix dans des sociétés qui ont été divisées par un conflit. De même, nous considérons que la création ou la réforme de solides institutions de police est une entreprise complexe qui requiert des efforts soutenus à long terme. Ce processus va au-delà de la formation de la police, qui est essentielle, et comprend, par exemple, la mise en place d'institutions compétentes en mesure d'apporter un appui politique, d'indiquer la marche à suivre, d'assurer un contrôle, et de proposer des budgets et le cadre juridique requis pour les activités de police. De plus, le renforcement des capacités opérationnelles exige également l'exécution d'un vaste ensemble de fonctions de gestion et d'administration dans la force de police. Les effectifs de police doivent également bénéficier d'une protection sociale et économique adéquate, en plus de toutes les mesures d'encouragement et de reconnaissance de leur travail de protection de la population et de maintien de l'ordre.

Néanmoins, les rapports de l'ONU sur les opérations de maintien de la paix indiquent que la police des Nations Unies n'est pas toujours en mesure de mettre en place ou de réformer les institutions de police, comme le montre, entre autres, le fait que le modèle de recrutement de la police des Nations Unies ne répond pas aux besoins nécessaires à la mise en place d'institutions dans les pays hôtes. Ces rapports recommandent de fonder le recrutement des agents de police des Nations Unies sur le mandat convenu par le Conseil de sécurité, ce qui signifie que des missions dotées de mandats de stabilisation et de

protection doivent recruter de nombreux agents de police accompagnés par des agents de protection. Les contingents qui s'occupent de la réforme des institutions de police des pays hôtes doivent donc recruter un nombre réduit d'effectifs spécialisés qui bénéficient de l'appui du personnel civil qui s'emploie à mettre en place des institutions. Néanmoins, il semblerait que tous les modèles de recrutement continuent d'être fondés sur le legs d'énormes contingents hérités des modèles d'opérations de maintien de la paix. En conséquence, les pays hôtes ne bénéficient pas de l'appui dont ils ont besoin pour réformer leurs institutions.

Un des éléments clefs du processus de recrutement est lié à l'égalité des sexes. Nous sommes convaincus que les femmes, compte tenu du rôle essentiel qu'elles jouent dans la société, sont les plus à même de protéger les femmes et les enfants contre les atteintes et de panser les plaies profondes causées par les divisions au sein d'une société. Il est également indispensable d'intégrer aux forces de police du personnel ou les contingents de l'État hôte. Ceux-ci ne doivent avoir aucun lien avec des atteintes ou violences contre la population et ne doivent pas en avoir commis par le passé. Ils doivent également être largement en mesure de montrer la voie et d'exécuter leur mission avec efficacité.

D'un autre côté, le Venezuela appuie pleinement la nécessité d'un dialogue permanent entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, sur tous les aspects des activités des opérations de maintien de la paix, en particulier au moment de la planification et de l'élaboration des mandats en vertu de l'Article 44 de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer l'importance du rôle des personnels de police dans les missions de paix des Nations Unies. Toutefois, le Conseil de sécurité doit garder à l'esprit que la police des Nations Unies fait partie intégrante de ces opérations, et qu'il faut respecter les prérogatives de l'Assemblée générale, en particulier le mandat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Ladsous, ainsi que les quatre chefs de police qui se sont joints à nous aujourd'hui. Je tiens à remercier tous les chefs de police qui servent dans le monde entier, ainsi que les 13 000 policiers des Nations Unies.

En écoutant les exposés, j'ai été frappée par tous les points communs qui existent entre ces quatre chefs de police, qui représentent également les autres chefs de police, mais aussi par la grande différence des appels que chacun d'entre eux nous a lancés. En particulier, j'ai pris note de la nature unique de chaque mission et du fait que nous ne pouvons pas prendre une solution qui fonctionne dans une mission pour l'appliquer à une autre.

Le Chef de police Munyambo a décrit la tâche excessivement importante dont s'acquittent les soldats de la paix au Soudan du Sud en protégeant les sites de protection des civils – jamais on n'avait envisagé une population de 200 000 personnes dans ces sites lorsque le mandat a été créé. La police au Soudan du Sud a dû s'adapter soudainement pour assumer cette tâche.

La seule femme cheffe de police, Mme Makotose, qui œuvre au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) – où la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre est malheureusement très répandue –, nous a décrit l'effet produit par le fait que des femmes occupent 19 % des postes de policier au sein de la MINUAD et comment cela modifie les interactions entre les communautés et la mission, et comment les femmes et les enfants se manifestent. Elle a également décrit quelque chose dont nous avons peut-être moins conscience, à savoir que les femmes qui servent dans ces missions – en plus grand nombre, comparativement, que ce dont nous avons l'habitude – sont très souvent des modèles pour les jeunes filles des communautés qu'elles servent. C'est extrêmement important.

Le Chef de police Monchotte travaille à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), une mission qui a connu des hauts et des bas inouïs au fil des années – et dont, bien sûr, l'événement le plus destructeur a été le tremblement de terre de 2010, lorsque tant de membres de la MINUSTAH, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, ont perdu la vie au service du peuple d'Haïti. Pourtant, malgré ce contexte, la MINUSTAH et la police ont poursuivi leurs activités sans relâche, permettant au pays de passer, comme nous le savons, de 6 700 policiers équipés et formés au moment du déploiement de la MINUSTAH, à quelque 15 000 policiers équipés et formés l'an prochain. J'imagine en outre que la profondeur de leur formation sera différente par rapport à ce qui leur était proposé avant l'arrivée de la MINUSTAH en Haïti.

Le Chef de police Yacouba, qui travaille au Mali, dans ce qui est, de loin, la mission la plus dangereuse et la plus meurtrière dans le monde entier, nous a appelés à

appuyer une police basée sur le renseignement. Comme nous l'avons souligné lors de la séance organisée la semaine dernière par la délégation sénégalaise (voir S/PV.7802) sur les menaces asymétriques, cet appel est extrêmement important parce que, dans de très nombreuses missions actuellement en place dans des environnements très complexes et presque guerriers, les soldats de la paix et la police n'ont souvent aucune visibilité sur les menaces existantes et ne disposent pas des informations et du renseignement dont ils ont besoin. J'espère que nous tous, au Conseil, entendrons son appel.

La difficulté pour nous, en tant que Conseil, qui examinons la police des Nations Unies réside dans le fait que son mandat n'a rien à voir avec une quelconque autre force de police. En conséquence, les contextes dans lesquels les chefs de police et leurs policiers sont à pied d'œuvre sont très différents en fonction des conditions nationales. En tant que Conseil, nous n'attendons pas simplement que la police des Nations Unies aide les gouvernements hôtes à maintenir l'ordre public mais, comme nous l'avons entendu, qu'elle les aide à restaurer l'état de droit dans les zones où les groupes armés agissent en toute impunité. Nous attendons également de la police des Nations Unies qu'elle serve, en quelque sorte, de conseiller en développement, et qu'elle collabore avec les gouvernements concernés pour reconstituer les forces de police nationales, comme nous l'avons vu en Haïti.

En conséquence, l'examen externe de la Division de la police des Nations Unies, ainsi que l'évaluation de la police des Nations Unies effectuée par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, ont, ensemble, constitué une analyse importante et complète de la manière dont les États Membres et le Secrétariat peuvent s'allier pour améliorer une mission qui ne peut s'appuyer que sur de rares précédents. Je crois que d'autres chefs de police ont déjà abordé – et d'autres continueront d'aborder – toutes les difficultés auxquelles ils sont tous confrontés, et qu'ont évoquées les intervenants aujourd'hui. Je voudrais simplement en mettre deux en exergue : la formation et les capacités qui accompagnent le déploiement de la police des Nations Unies, ou qui ne l'accompagnent pas, selon les cas, et l'absence d'orientation stratégique de la part du Conseil de sécurité à l'intention des policiers, lorsque nous les envoyons sur le terrain.

Premièrement, et brièvement, s'agissant de la formation et des capacités, l'un des principaux problèmes auxquels, en tant que chefs de police, ils sont confrontés au quotidien est le décalage perpétuel entre l'offre et la demande de policiers des Nations Unies. La Division de la police des Nations Unies au Siège a des difficultés à trouver suffisamment de policiers pour répondre aux demandes du Conseil – c'est-à-dire le chiffre que nous prévoyons dans nos mandats. Mais, contrairement aux composantes militaires, qui disposent parfois d'unités stationnées dans des baraquements en attendant une nouvelle situation dans chacun de nos pays, les services de police de tous nos pays emploient leurs policiers pour maintenir l'ordre au quotidien. Il ne disposent généralement pas d'un réservoir de policiers qui attendent d'être appelés. Un service de police qui envoie une unité de police constituée, en particulier aux Nations Unies, compte alors 140 à 160 policiers de moins pour patrouiller ses rues. C'est pourquoi les États-Unis remercient véritablement et sincèrement les pays qui fournissent du personnel de police de leur engagement. Mais, pour la Division de la police, trouver de nouveaux spécialistes ou de nouvelles unités de police constituées à déployer dans les missions de maintien de la paix est une tâche extrêmement coûteuse en temps. Il en résulte que la Division de la Police, je crois qu'on peut le dire, s'attache souvent davantage à satisfaire les nombres demandés et à faire en sorte que les personnels de police atteignent 100 % des effectifs autorisés, et ne peut pas toujours se permettre de vérifier que les policiers disposent de la formation et des compétences nécessaires pour les objectifs spécifiques de la mission.

À cet égard, je voudrais reprendre les paroles du Chef de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, qui a demandé aujourd'hui que davantage de policiers soient dotés, comme il l'a dit, des compétences pertinentes et de l'état d'esprit qu'il faut pour les environnements dans lesquels ils sont déployés. Des évaluations préalables au déploiement sont effectuées par la Division de la Police, comme nous le savons, mais ces évaluations ne sont pas forcément alignées sur les compétences dont ont réellement besoin les missions des Nations Unies. C'est ce que nous disent les chefs de police à chaque fois que nous nous rendons sur le terrain.

L'un des éléments que l'examen externe a mis en évidence est que la Division de la police vérifie trois compétences de base : l'aptitude linguistique à une mission donnée, l'aptitude au maniement des armes à feu, et l'aptitude à la conduite. Ce sont là des compétences très importantes, mais qui ne sont pas nécessairement adaptées à des circonstances spécifiques et tout à fait

particulières, comme c'est le cas dans la grande variété de situations qui ont été présentées aujourd'hui. Or il s'avère qu'environ 55 % des candidats proposés pour servir au sein de la police des Nations Unies ne réussissent même pas ce test à trois volets.

Mais ce que les missions de maintien de la paix et les chefs de la police civile ont vraiment besoin de savoir, c'est si un contingent de police est capable d'accomplir des tâches beaucoup plus complexes, comme intervenir face à un attentat terroriste perpétré au centre d'une ville malienne ou expliquer aux nouvelles recrues de police comment il faut traiter des suspects lors d'un interrogatoire, par exemple en République centrafricaine. Le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir ce genre de formation aux unités de police qui ne sont pas déjà formées pour accomplir de telles tâches. C'est un vrai problème. Les problèmes sont tellement redoutables et systémiques que l'on peut être intimidé et continuer à agir comme si de rien n'était. Néanmoins, je voudrais proposer quelques bons points de départ.

Les États Membres de l'ONU et le Département des opérations de maintien de la paix doivent aller au-delà du test d'aptitude de base et mettre davantage l'accent sur les compétences dont chaque mission a besoin, et non sur les objectifs numériques. La Division de la police et le Secrétariat dans l'ensemble ne doivent pas supposer que les agents qui réussissent le test d'aptitude de base de l'ONU – qui, je le rappelle, porte sur les compétences linguistiques, le maniement des armes à feu et la conduite automobile – sont prêts à s'acquitter des tâches relavant des mandats confiés à la police.

C'est du bon sens, mais on n'y pense pas assez, en partie parce que le vivier de candidats admissibles dans chacun de nos pays n'est pas assez grand. Par conséquent, les États Membres doivent s'attacher à augmenter le nombre de candidats admissibles et à y inclure des agents possédant les compétences pertinentes. Je sais que nous avons constaté que quelques pays s'attachent réellement à recruter des femmes à l'échelle nationale pour que le Département des opérations de maintien de la paix puisse choisir parmi un nombre plus important de policières à des fins de recrutement. Mais si nous demandons au Secrétariat et à la Division de la police de faire davantage à cet égard, cela ne marchera pas si les États Membres de l'ONU ne mettent pas l'accent sur les compétences nécessaires et ne recrutent pas les personnes qui possèdent ces compétences.

Cela m'amène à mon deuxième et dernier point, qui concerne les mandats. Nous, les États membres du Conseil de sécurité, devons être plus stratégiques quant à la manière dont nous déployons la police des Nations Unies. En théorie – j'insiste, en théorie – la police des Nations Unies devrait pouvoir faciliter le retrait d'une mission de maintien de la paix. Elle peut combler les lacunes qui apparaissent durant la transition entre la présence d'une force militaire internationale armée et le moment où les responsabilités en matière de sécurité sont transférées aux autorités locales. La police des Nations Unies pourrait constituer une stratégie de sortie pour une mission de maintien de la paix, en prenant le relais après que les forces de maintien de la paix aient relativement rétabli la sécurité, puis en renforçant les capacités de maintien de l'ordre du pays hôte. Selon les circonstances, on pourrait même envisager une situation où les effectifs de police augmentent au fur et à mesure que les effectifs militaires diminuent. Ensuite, nous pourrions réduire les effectifs de police au moment où les services de police et de sécurité du pays hôte sont en mesure de prendre la relève en ce qui concerne le maintien de l'ordre et la stabilisation.

Mais ce n'est pas ce que nous faisons actuellement. En règle générale, en collaboration avec le Secrétariat, nous affectons des effectifs fixes de police à une mission et nous donnons ensuite à ces effectifs une liste de tâches à accomplir. Les résolutions ne précisent pas quand les unités de police doivent mettre davantage l'accent sur la protection plutôt que sur les activités de conseil. Nous envisageons rarement d'augmenter les effectifs de police pour faciliter le retrait des effectifs militaires. Bien évidemment, il est difficile d'utiliser stratégiquement les effectifs de police des Nations Unies lorsqu'il existe de graves lacunes s'agissant de leurs compétences – ce qui nous ramène à ma première observation – mais une partie du problème est également liée au fait que nous ne comprenons pas assez, ici au Conseil, le rôle de la police des Nations Unies.

Je dois admettre que moi aussi, je devrais passer plus de temps à réfléchir au rôle de la police des Nations Unies dans le cadre du maintien de la paix. Je voudrais demander à mes collègues qui sont autour de cette table de penser à la dernière fois où ils ont procédé à l'examen d'un mandat de maintien de la paix. Dans quelle mesure ont-ils réfléchi à la performance de la composante police de la Mission? Dans quelle mesure avons-nous réfléchi aux tâches accomplies par la composante police, à la répartitions des responsabilités entre les unités de police constituées, les policiers hors unités constituées, etc.? Nous pouvons aborder ce processus avec plus d'intentionnalité. C'est important, car de nombreux

civils comptent sur la police des Nations Unies pour assurer leur sécurité.

Je voudrais terminer en donnant un exemple. Cette année, la police des Nations Unies en République centrafricaine a été déployée pour assurer la sécurité des bureaux de vote à l'occasion des scrutins successifs organisés dans ce pays. À l'école de Baya Dombia, où se trouvait un bureau de vote, une grenade à propulsion par fusée a été tirée sur une foule qui se trouvait là en attendant de voter. La police des Nations Unies qui était sur place a aidé à sécuriser le bureau de vote après cet attentat et a lancé immédiatement une enquête pour en identifier les auteurs. Des centaines d'électeurs seraient restés à l'école en scandant « Nous allons voter, nous allons voter ». Dans ce cas précis, grâce à la police des Nations Unies, la violence n'a pas empêché ces électeurs de faire entendre leur voix. La police des Nations Unies peut jouer un rôle très important dans la promotion de la sécurité. Nous, les membres du Conseil, devons être plus déterminés à aider la police à accomplir cette tâche.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier sincèrement les quatre chefs de la police civile d'avoir fait part au Conseil de leur expérience sur le terrain. Je remercie également M. Ladsous de ses explications.

À l'instar des quatre membres du Conseil qui m'ont précédé, et comme le diront probablement les autres membres du Conseil qui prendront la parole après moi, nous sommes pleinement conscients du rôle important que les composantes de police doivent jouer dans les opérations de maintien de la paix, pour instaurer un climat de confiance au sein des populations locales. Ces policiers sont déployés a proximité des populations et sont en contact permanent avec les citoyens, notamment pour ce qui concerne la protection des civils, comme on l'a dit ici à plusieurs reprises. Par conséquent, notre objectif doit être de faire en sorte que les populations voient davantage ces policiers comme des garants de leurs droits et libertés plutôt que comme des agents chargés essentiellement de faire respecter la loi. Tel doit être notre objectif, et c'est sur ce point que portera ma déclaration. Nous estimons qu'il faut tenir compte de cinq éléments clefs.

Tout d'abord, je voudrais parler de la collaboration avec la population locale. Les exemples sont évidents. Je pense notamment à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, où l'absence de coopération entre la population locale et la composante police de la Mission est due principalement à la crainte de représailles par les groupes armés. C'est une crainte légitime, et cela devrait nous faire réfléchir. Nous devons prévenir ces représailles, et pour cette raison, il importe de mettre l'accent sur le renforcement des capacités de l'État hôte à cet égard.

Un autre exemple est le cas de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je voudrais poser une question à M. Issoufou Yacouba à cet égard. Comme il l'a dit à juste titre, la MINUSMA est une mission qui opère dans un environnement asymétrique. Pour cette raison, il est important d'organiser des patrouilles de proximité pour gagner la confiance des populations, ainsi que des rencontres avec la police des Nations Unies pour sensibiliser sur le travail de la Mission, en particulier auprès des jeunes. À cet égard, je voudrais lui demander comment à son avis on peut concilier ce travail de proximité auprès de la population avec les impératifs de sécurité découlant de cet environnement asymétrique où la mobilité de la Mission est forcément limitée. Dans quelle mesure cet environnement dangereux impacte et limite, le cas échéant, les efforts visant directement à collaborer avec la population civile, dont la Mission est chargée d'assurer la protection?

Le deuxième point que je veux évoquer a trait à la responsabilisation. C'est peut-être le revers de la médaille du point précédent. Il est clair que tous les États Membres sont fermement engagés à assurer le respect du principe de responsabilité en ce qui concerne le personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix et l'Espagne appuie sincèrement cette position. Il faut engager des poursuites en cas de participation à la commission des crimes, et tout particulièrement quand il s'agit d'exploitation et d'atteintes sexuelles. À cet égard, M. Ladsous, nous réitérons notre plein appui à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général.

Le troisième point concerne directement le travail effectué par les effectifs de police fournis par les pays, dont l'Espagne. Comme l'a souligné l'Ambassadrice Power, nous devons nous engager à fournir du personnel en uniforme soigneusement sélectionné, ayant reçu une formation préalable au déploiement qui met dûment l'accent sur les droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire et la prévention de la violence sexuelle. Ce processus de sélection et de formation doit aller de pair avec la mise à disposition d'un équipement approprié aux unités de police constituées déployées sur le terrain. Cela est particulièrement vrai encore une

fois dans un environnement tel que le Mali, qui requiert des capacités de police robustes conçues spécialement pour se déployer rapidement. Dans des scénarios de ce type, des instruments comme la Force de gendarmerie européenne, dont fait partie la Garde civile espagnole qui a participé avec succès à l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine ces derniers temps, sont particulièrement utiles.

Le quatrième point concerne l'une des fonctions essentielles des missions de police, à savoir l'appui à la police des États hôtes. Là encore, le cas du Mali est significatif, tout comme le sont ceux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, s'agissant du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, s'agissant d'aider la police locale à mettre en place des unités d'intervention rapide à Djouba dans le cadre de la protection des civils.

Enfin, le cinquième point que je voulais soulever, et que des orateurs précédents ont également évoqué, a trait au rôle spécial des composantes de police dans l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Mme Priscilla Makotose en a parlé clairement dans le contexte de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Le fait est que la participation des femmes dans les contingents de police est plus importante que dans les contingents militaires, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 20 % que nous nous sommes fixés. La présence des femmes, comme cela a été déjà dit, instaure la confiance chez la population civile et rend plus aisé le signalement des violations sexuelles et sexistes. Nous devons appliquer la résolution 2242 (2015) que le Conseil a adoptée en octobre de l'année dernière, et redoubler d'efforts pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix si nous voulons que ces opérations soient vraiment efficaces.

Enfin, je voudrais faire une observation d'ordre général. L'Espagne a toujours été fermement engagée dans les efforts faits par l'Organisation pour renforcer le système de maintien de la paix. Cet engagement se reflète dans la large participation de l'Espagne aux missions de maintien de la paix sous l'égide de différentes organisations internationales. Actuellement, des policiers espagnols participent à 11 missions internationales. C'est pourquoi nous avons attaché une attention particulière au travail fait par le Secrétariat dans ce domaine, et que nous nous sommes félicités des conclusions du rapport d'évaluation externe des fonctions, structures et capacités de la Division de police demandé par le Secrétaire général en application de la résolution 2185 (2014). Le rapport comporte une série de recommandations que le Conseil gagnerait à prendre en considération. Nous voudrions aussi souligner l'importance d'établir la version finale du cadre d'orientations stratégiques de la police des Nations Unies afin que les normes communes d'utilisation des ressources de la police soient uniformes,aux fins d'une exécution plus efficace et plus efficiente des mandats.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il s'agit d'une question vraiment importante, et je voudrais remercier tous les intervenants. Leurs exposés étaient très instructifs. Une donnée fascinante que j'ai apprise ce matin, c'est que 19 % des effectifs de la police de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour sont des femmes, ce qui est une source d'inspiration pour les femmes et les filles du Darfour.

Les activités de police des Nations Unies sont en première ligne de l'action que nous menons. Les agents de police – hommes et femmes – servant sous le drapeau des Nations Unies aident les communautés exposées au risque de violence, ils réagissent aux atteintes à l'ordre public et fournissent une expertise technique pour améliorer les services de police locaux dans les États fragiles. Mais les activités de police des Nations Unies portent de façon disproportionnée sur la sécurité au quotidien dans les États fragiles, aux dépends du renforcement des capacités ailleurs. La grande question donc est de savoir comment nous pouvons changer cela afin que la police des Nations Unies puisse réaliser pleinement son potentiel.

Plutôt que de faire une longue déclaration aujourd'hui, je voudrais écouter chacun autour de cette table, aux fins de la modernisation de nos méthodes de travail. Je rends maintenant la parole.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sénégal d'avoir organisé la présente séance d'informations annuelle et cette interaction très intéressante entre les membres du Conseil de sécurité et les chefs des composantes police de certaines missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, de nous avoir donné un aperçu des difficultés rencontrées par la police des Nations Unies. Nous sommes aussi reconnaissants aux chefs des composantes police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de

la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pour leurs éclairages très intéressants sur les activités, perspectives et défis actuels de la police des Nations Unies, ainsi que sur la question de leur sûreté et de leur sécurité. Nous félicitons de tout cœur la police des Nations Unies de tout ce qu'elle fait pour protéger les civils et renforcer les capacités des institutions de police et de maintien de l'ordre dans les pays hôtes.

La composante police des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies joue un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de la paix après les conflits, la sécurité, l'état de droit et la pérennisation de la paix. De plus, elle appuie la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police et de maintien de l'ordre de l'État hôte, et assure à titre provisoire des services de police et de maintien de l'ordre. Elle est la première ligne de protection et de contact avec les populations locales. Elle est un élément important du rétablissement de la confiance dans la police nationale, outre qu'elle joue un rôle de protection essentiel centré sur deux axes, notamment la protection contre les violences physiques et la création d'un environnement sûr.

C'est conscient de cette réalité que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2185 (2014), qui a renforcé le rôle des composantes police des Nations Unies dans les situations d'après-conflit; apporte un appui à la restructuration et à la remise sur pied des institutions de police et de maintien de l'ordre et à l'état de droit; et met en œuvre des réformes dans le secteur de la sécurité. La résolution 2185 (2014) appelle également les États Membres à renforcer les capacités et les compétences des composantes police des Nations Unies en vue de renforcer les capacités et les institutions, d'appuyer les institutions de police et l'autonomie des États hôtes, et de veiller au transfert des compétences et des savoirs requis pour assurer le succès de la transition.

Dans notre déclaration, nous comptions parler de trois aspects : la protection des civils, les activités de police sensibles aux sexospécificités et le renforcement des capacités de police, et la réforme du secteur de la sécurité. Puisque les orateurs qui m'ont précédé ont parlé en longueur de ces points clefs qui sont au cœur de la question à l'examen, nous allons nous arrêter là pour l'instant. Nous voudrions demander aux chefs de police de nous présenter une évaluation de l'impact de la résolution 2185 (2014), avec son approche globale des activités de police des Nations Unies, sur l'exécution de leurs mandats.

Enfin, le contexte complexe auquel la composante police des Nations Unies est exposée exige du Conseil de sécurité qu'il octroie des mandats clairs, crédibles et réalistes et fournisse des directives stratégiques à la Division de police et aux composantes police des Nations Unies sur le terrain, et qu'il veille également à ce que des ressources suffisantes leurs soient allouées, en tenant compte des priorités nationales et locales, notamment les objectifs clefs de l'État hôte en matière de réforme. En outre, les pays fournisseurs d'effectifs de police doivent prêter une plus grande attention à la formation et à la sélection du personnel, tout en veillant au succès sur le terrain du maintien, de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Mme Carríon (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'informations, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, et les chefs des composantes police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de leurs exposés.

Deux années se sont pratiquement écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2185 (2014), qui a été la première résolution sur les fonctions de la police des Nations Unies, et dans laquelle la précieuse contribution de cette dernière au maintien de la paix a été soulignée et des directives stratégiques et pratiques, entre autres, ont été données aux chefs des composantes police.

De même, l'importance et la pertinence croissante des activités de police dans le cadre des opérations de maintien de la paix se sont manifestées à travers le premier Sommet des chefs de police organisé ici, au Siège, en juin dernier. À cette occasion, des ministres de l'intérieur, des chefs de police et de hauts fonctionnaires représentant une centaine d'États Membres se sont réunis pour analyser l'évolution des activités de police des Nations Unies. De la même manière, les séances telles que celle d'aujourd'hui contribuent à maintenir l'attention sur ce thème important.

L'Uruguay fournit des effectifs depuis longtemps, et il est profondément attaché aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. S'agissant de la mobilisation du personnel de police, mon pays déploie des policiers au sein des opérations de maintien de la paix depuis 1991, sa première contribution dans ce domaine remontant à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. À ce jour, nous avons contribué de façon ininterrompue à de nombreuses missions des Nations Unies, notamment au Mozambique, au Timor-Leste, au Sahara occidental, en Angola, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Haïti. Notre participation est généralement axée sur le déploiement de policiers individuels, majoritairement des instructeurs ou des conseillers, mais qui pour certains accomplissent aussi des tâches exécutives.

En tant que pays qui fournit des effectifs de police, l'Uruguay tient à remercier la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix du travail d'évaluation qu'elle effectue avant le déploiement en se rendant dans les pays qui décident de fournir du personnel. À cet égard, il est essentiel de continuer à améliorer la formation des unités de police constituées et des policiers, en particulier en matière de protection des civils, en tenant compte avant tout des environnements toujours plus complexes dans lesquels évoluent les opérations de maintien de la paix.

L'Uruguay, qui fournit des effectifs de police, répond à toutes les exigences des missions grâce à la formation dispensée par l'École nationale des opérations de paix et destinée aux militaires et aux policiers qui seront ensuite déployés au service de l'ONU. Il s'agit d'une formation complète qui met un accent particulier sur la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les questions d'égalité des sexes et la formation aux droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais poser une question au Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Monchotte. Nous saluons les bons résultats obtenus par la MINUSTAH au fil des ans en ce qui concerne la formation de la Police nationale d'Haïti, ainsi que l'amélioration de la complémentarité, l'usage progressif de la force et la coopération entre la composante militaire et la composante police de la Mission, qui appuient la Police nationale et coordonnent leurs activités avec les siennes. Je tiens plus particulièrement à souligner les bons résultats obtenus dans l'application opérationnelle du mécanisme 1, 2, 3. Comme l'a souligné l'Ambassadrice Power, il est fondamental que le Conseil de sécurité tienne compte du fait que dans le cadre des stratégies de sortie des missions de maintien de la paix, le renforcement des capacités de la police nationale permet à la composante militaire de se retirer en premier, puis vient le tour de la police des Nations Unies, dont le retrait est synonyme de réussite de la mission.

Je voudrais donc savoir si les progrès susmentionnés accomplis en matière de formation de la Police nationale d'Haïti et de coopération peuvent constituer la base d'une stratégie de sortie efficace et du transfert des responsabilités dans le domaine de la sécurité, et ce, en vue de poursuivre le retrait progressif de la composante militaire de la MINUSTAH.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance, et à saluer une fois de plus la remarquable contribution du Sénégal aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, de son exposé important. Nous attendons avec intérêt le rapport pertinent du Secrétaire général.

Ma délégation remercie particulièrement les chefs de police des Nations Unies qui nous ont présenté des exposés aujourd'hui. J'ai eu le privilège d'observer de jeunes policiers sur le terrain, en particulier sur des sites de protection des civils, durant la mission du Conseil de sécurité au Soudan du Sud, et le travail qu'ils accomplissent est vivement apprécié.

L'Ukraine appuie activement les activités de police des Nations Unies visant à améliorer l'efficacité des opérations de terrain, notamment grâce au déploiement des meilleurs policiers au sein des missions. En tant que fournisseur actif d'effectifs de police, nous notons qu'en dépit des problèmes rencontrés par les hommes et femmes en uniforme au service de l'ONU, les activités de police sont une entreprise extrêmement prometteuse de l'Organisation.

Bien que les activités dans le cadre de missions dangereuses telles que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali fassent aujourd'hui la une – à juste titre –, je ne peux que reconnaître les réussites enregistrées dans d'autres missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales au sein desquelles sont déployés des effectifs

de police, notamment la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Nous nous félicitons que les effectifs de police des Nations Unies et la portée de leurs activités aient considérablement augmenté pour faire face à l'évolution de la dynamique des conflits et garantir une mise en œuvre efficace des mandats, en tenant dûment compte de la sûreté et de la sécurité du personnel de l'ONU. Les problèmes auxquels sont confrontées les composantes police des Nations Unies sur le terrain ont eux aussi considérablement évolué et doivent être examinés minutieusement par le Conseil. Dans ce contexte, je tiens à souligner plusieurs points, et je m'efforcerai de le faire dans l'esprit suggéré par la délégation du Royaume-Uni.

Premièrement, l'Ukraine salue les progrès accomplis dans le développement du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix. Nous saluons également la tenue du premier Sommet des chefs de police, organisé par la Division de la police en juin dernier. Cet événement nous a permis de jeter des bases solides pour continuer de renforcer la coopération internationale en ce qui concerne les activités de police des Nations Unies.

Deuxièmement, la complexité des tâches et les besoins croissants en matière de développement des capacités institutionnelles de la police dans les environnements postconflictuels nécessitent que les États Membres envoient leurs policiers les plus qualifiés et les plus compétents dans les missions. À cet égard, l'Ukraine estime qu'il faut améliorer la formation du personnel de police des opérations de paix des Nations Unies avant le déploiement et en cours de mission. Nous estimons également que la préparation au déploiement et l'amélioration de la performance exigent que le Secrétariat et les États Membres agissent de concert et de manière coordonnée. Le Centre ukrainien de formation de la police pour le maintien de la paix, qui dispense une formation préalable au déploiement conforme aux normes de l'ONU, est notre contribution à cette entreprise commune.

Troisièmement, nous estimons que les opérations de maintien de la paix doivent être dotées de mandats résilients qui leur permettent de garantir la sécurité et l'ordre public, notamment en stoppant l'afflux transfrontières illégal d'armes et de mercenaires. Les missions de paix doivent être dotées des moyens et des ressources nécessaires pour surveiller et vérifier efficacement les cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes et le désarmement.

Quatrièmement, je tiens à souligner qu'il importe que les pays fournisseurs d'effectifs de police enregistrent et gèrent toutes les promesses d'engagement d'unités de police constituées par l'intermédiaire du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Il est crucial de garantir la capacité de l'ONU de déployer rapidement ses forces de police sur des théâtres nouveaux ou existants, et de maintenir leur mobilité sur le terrain. La constitution et le déploiement rapide des contingents sont des conditions essentielles à la réussite des missions.

Cinquièmement, sans une compréhension commune des normes de l'ONU et des réalités sur le terrain, la police des Nations Unies ne peut mener une action efficace. Rappelant la déclaration présidentielle S/PRST/2015/26 de décembre 2015, concernant les conclusions du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446), je voudrais insister sur la nécessité d'améliorer la coopération triangulaire entre les pays fournisseurs d'effectifs de police, le Secrétariat et le Conseil. L'organisation par le Secrétariat d'exposés plus fréquents concernant la police pourrait notamment améliorer le partage de l'information, y compris avant de confier un mandat aux composantes police des missions.

Enfin, l'aide aux pays hôtes en matière de renforcement des capacités pour la protection des civils et la lutte contre le terrorisme est une tâche vitale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cette fin, les composantes police, qui font partie intégrante des opérations de maintien de la paix, doivent être dotées de technologies sophistiquées et de mandats clairs. Je conclus en remerciant les chefs des composantes police et leur personnel du dévouement avec lequel ils servent l'ONU.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions remercier de leurs exposés M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et les Chefs de police de la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Aujourd'hui, plus de 13 000 agents de police sont déployés dans 13 opérations de maintien de la paix et cinq missions politiques spéciales des Nations

Unies. Ils exercent leurs fonctions avec dévouement dans des situations difficiles et complexes. La Chine rend hommage à leur sens du devoir et à leur esprit de sacrifice.

La situation internationale connaît aujourd’hui de profonds changements. La nature des conflits et des différends devient de plus en plus diverse. Le contexte dans lequel sont menées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les tâches qu’elles doivent réaliser sont de plus en plus complexes.. Les mandats confiés aux forces de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cessent d’augmenter. Il est temps pour la communauté internationale d’examiner en détail la situation à laquelle fait face la police de maintien de la paix, les tâches qui leur sont confiées et la marche à suivre en étudiant les moyens d’améliorer leurs conditions de travail. La Chine voudrait faire les observations suivantes à ce sujet.

Premièrement, les buts et principes émoncés dans la Charte des Nations Unies et les trois principes du maintien de la paix, à savoir le consentement du pays hôte, l’impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, constituent la pierre angulaire des opérations de maintien de la paix. Ce sont des garde-fous importants pour un travail de police efficace. Il faut, par ailleurs, respecter pleinement la souveraineté des pays hôtes, écouter attentivement leurs avis et mieux communiquer avec eux sur des questions telles que la durée du déploiement et l’ajustement des mandats. Lorsque, en raison de l’évolution des circonstances, le pays hôte demande le départ de la police de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétariat doit établir un calendrier de retrait clair sous la conduite politique du Conseil de sécurité afin d’éviter que les effectifs ne restent dans le pays d’accueil pour une durée indéfinie.

Deuxièmement, les mandats des forces de police des opérations de maintien de la paix doivent être clairs, réalistes et ciblés. Les composantes police des opérations de maintien de la paix sont confrontées à une multitude de facteurs complexes sur le terrain et à une situation en constante évolution. Lors de son élaboration, le mandat doit tenir compte de manière intégrée des priorités du pays hôte et des réalités sur le terrain, des capacités des pays fournisseurs d’effectifs de police et d’autres facteurs. Il faut, par ailleurs, veiller à ce qu’il soit dépourvu d’ambiguïtés, qu’il puisse être véritablement mis en œuvre et qu’il fasse l’objet d’évaluations régulières à la lumière de l’évolution des besoins afin que les priorités puissent être ajustées à tout moment. Toutes ces conditions doivent être réunies si nous voulons répondre aux objectifs fondamentaux de l’opération de maintien de la paix en question.

Troisièmement, le Secrétariat doit examiner en détail le nouveau contexte et les nouveaux défis auxquels se heurte le travail de la police de maintien de la paix en se penchant sur la situation d’ensemble et l’horizon à long terme. Il doit également continuer de privilégier les processus essentiels, améliorer le travail de façon systématique et le rendre plus efficace et plus résilient face à des situations complexes. Il doit, par ailleurs, accorder une attention particulière au renforcement des capacités du commandement des missions en situation d’urgence et améliorer la coordination entre les composantes police, civiles et militaires. Enfin, il doit élaborer des règles de sécurité pour la police de maintien de la paix, travailler en coordination avec les pays fournisseurs d’effectifs de police et les pays d’accueil, améliorer les moyens d’alerte rapide et l’échange interne d’informations, et garantir des mesures de sûreté adéquates ainsi que la disponibilité des fournitures et équipements médicaux, l’objectif étant d’améliorer la sécurité à tous les niveaux.

Quatrièmement, le rôle des pays fournisseurs d’effectifs de police doivent se voir accorder l’importance voulue. Les pays fournisseurs de personnel de police et les pays fournisseurs de contingents sont les principaux acteurs des opérations de maintien de la paix. Étant donné que le développement à long terme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépend de leurs efforts, il faut reconnaître et respecter leurs contributions et leurs sacrifices. Ne pas le faire serait préjudiciable au développement à long terme des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, la communication entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat, d’une part, et les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police, de l’autre, doit être renforcée. À cet égard, le rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l’Assemblée générale doit être pleinement mis à profit, et les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police doivent avoir une plus grande voix au chapitre.

La Chine est le principal pays fournisseur de personnel de police aux opérations de maintien de la paix parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Les Bérets bleus chinois, qui sont profondément dévoués à leurs devoirs, se sont tout particulièrement distingués dans l’exercice de leurs fonctions et ont été applaudis par de très nombreuses parties. La Chine a commencé

à fournir des policiers aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2000. Depuis lors, nous avons envoyé près de 2 500 agents de police dans des zones de mission comme le Timor-Leste, la Bosnie-Herzégovine, l'Afghanistan, le Kosovo et Haïti. À l'heure où nous parlons, plus de 170 agents de police chinois travaillent au sein de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, de la MINUSS et d'autres missions. En septembre 2015, le Président de la Chine, M. Xi Jinping, a annoncé plusieurs initiatives importantes visant à appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Chine joue, notamment, un rôle de chef de file dans la création d'une unité de police constituée en attente et fournit une formation à d'autres pays fournisseurs de personnel de police. Nous nous acquittons actuellement de tous nos engagements. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale afin d'apporter une contribution positive au développement de la composante police des activités de maintien de la paix Nations Unies, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés instructifs le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, ainsi que les Chefs de police de la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous remercions également tous les membres de leur personnel qui s'acquittent consciencieusement de leur tâche du maintien de la paix et de la sécurité dans des situations difficiles.

La présente séance revêt une importance symbolique, étant donné que nous célébrons aujourd'hui en Russie la Journée de la police et des soldats de l'Intérieur - le jour de fête des professionnels de police russes. Nous considérons que les composantes police font partie intégrante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elles contribuent à l'exécution des mandats propres à chaque mission, tels que définis par les spécificités des situations respectives dans les pays de déploiement.

Aujourd'hui, la police des Nations Unies est confrontée à une tâche redoutable qui a trait à la nature de plus en plus difficile et complexe des mandats des missions. Elle surveille les situations et signale les atteintes à l'ordre public, mais elle fait bien plus que cela. Elle fournit une assistance aux organismes nationaux dans le domaine de la protection des civils et joue un rôle subsidiaire important dans la réforme des institutions de maintien de l'ordre au lendemain des conflits, ainsi que dans l'amélioration des capacités nationales des pays hôtes. Nous estimons qu'en fournissant cette assistance au nom de l'ensemble de la communauté internationale, les forces de police, tout comme les soldats de la paix des Nations Unies, doivent respecter scrupuleusement les mandats du Conseil de sécurité et les principes fondamentaux du maintien de la paix. Nous devons reconnaître que, compte tenu de l'importance grandissante des activités de police, lepersonnel de maintien de la paix et leurs dirigeants selles ont une responsabilité particulière, et cela exige une adaptation du dispositif de police de l'Organisation des Nations Unies.

Nous pensons que pour une mise en œuvre efficace il est crucial d'établir des relations et un dialogue constructifs et fondés sur la confiance avec les pays hôtes et, si nécessaire, avec les autres parties au conflit. Ce n'est qu'ainsi que l'assistance dans le domaine de la protection des civils peut être réellement efficace. En opérant dans le contexte difficile des menaces asymétriques, en étroite coopération avec la population locale, il faut veiller soigneusement à mettre en œuvre une approche axée sur la personne . Pour ce faire, il est indispensable de nouer des relations de confiance avec la population locale. S'écarter de ce principe risque de conduire à des accusations de violation du principe d'impartialité.

Je vais donner un exemple. La police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei appuie ce qu'on appelle les comités de protection communautaire. Or, ces comités ne se composent que de l'une des tribus de la région, les Ngok Dinka. L'autre tribu, les Misseriya, est opposée à leur mise en place. Ce faisant, les Casques bleus semblent soutenir les actions unilatérales de l'une des parties au conflit, les Ngok Dinka, ce qui va à l'encontre des principes de l'impartialité et du consentement des parties. De plus, nous pensons que la police des Nations Unies ne doit pas assumer des fonctions politiques qui ne relèvent pas de ses compétences, comme par exemple la surveillance de la situation en matière de droits de l'homme. Ce travail est réservé à d'autres organes de l'ONU.

Nous voudrions également évoquer la question de la collecte et de l'analyse d'informations. Nous partageons l'opinion que, sans elles, il est difficile de

travailler efficacement sur le terrain. Néanmoins, ces activités ne doivent être menées que dans un but précis, par des moyens légaux et en accord avec le pays hôte, dans le plein respect de sa souveraineté. La notion de renseignement et son interprétation classique ne s'appliquent pas en l'espèce.

L'une des tâches principales des responsables des composantes police et des missions en général consiste à fournir une assistance au renforcement des capacités des pays hôtes afin de régler les problèmes relatifs à l'application des lois, par exemple en partageant leur expérience ou en mettant leurs formateurs à disposition. La responsabilité de la sécurité des civils incombe au premier chef à la police locale. Il importe d'éviter des situations dans lesquelles, du fait de la présence d'une mission pendant plusieurs années, l'action des soldats de la paix des Nations Unies se substitue en fait aux efforts de la police locale. À défaut d'accroître les capacités locales, il ne peut y avoir de plan de retrait viable pour une présence des Nations Unies.

À cet égard, il importe également que les contingents de police des Nations Unies comprennent clairement les tâches qui leur incombent, agissent avec professionnalisme et soient dûment équipés et entraînés. Nous soutenons donc les initiatives menées par nombre d'organisations régionales, notamment l'Union africaine, pour relever le niveau de formation de leurs composantes police. C'est une domaine de la coopération internationale sur quoi l'accent a été particulièrement mis durant le Sommet des chefs de police, en juin, où étaient représentés les États Membres de l'ONU, le Secrétariat et les présences des Nations Unies sur le terrain. À cette réunion, la délégation russe avait déclaré qu'elle doublerait le nombre de ses policiers dans les opérations de maintien de la paix. C'est déjà chose faite. Vingt pour cent des policiers russes sont des femmes.

Nous avons également l'intention d'élargir notre participation à la formation de la police internationale. Au cours des 16 dernières années, des policiers du maintien de la paix étrangers, dont des commandants, venus de plus de 50 pays, principalement africains, ont été formés au centre de formation de la ville de Domodedovo. La Russie est forte d'une expérience exceptionnelle dans le domaine de la formation des professionnels du maintien de la paix, et nous sommes disposés à la partager. Nous sommes convaincus que le maintien de la paix reposant sur la police devrait bénéficier de l'attention qu'il mérite de la part des États Membres. Des évaluations externes indépendantes ne sauraient remplacer une discussion sur les questions relatives à la police dans les institutions spécialisées des Nations Unies. Les échanges sur les aspects les plus difficiles – la structure des forces de police, en particulier – devraient être transparents. Nous estimons que le type de dialogue qui s'y prête le mieux existe déjà sous la forme de celui qu'utilisent le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, où tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont représentés – sans les exclusions artificielles qui ont malheureusement eu lieu au Sommet des chefs de police – ainsi que les pays hôtes actuels ou potentiels.

M. Kandeel (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie les chefs de police pour leurs exposés complets. Je tiens aussi à leur exprimer toute ma gratitude pour les efforts et les sacrifices qu'ils consentent dans le cadre des opérations de maintien de la paix afin de préserver la paix et la stabilité.

Les composantes police jouent un rôle très central dans la conduite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par le renforcement des capacités des institutions nationales, tout en donnant aux pays hôtes les moyens d'avoir le contrôle de la sécurité sur l'ensemble de leur territoire. La composante police est considérée comme la principale interface entre l'ONU et les civils; elle assume donc une fonction capitale pour améliorer la confiance des populations locales dans les missions des Nations Unies, ce qui permet en fin de compte une meilleure exécution des mandats.

Nous notons les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), lequel s'intéresse notamment aux contingents de police. Nous soulignons à cet égard qu'il importe de tenir compte des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui s'occupe de toutes les politiques relatives au maintien de la paix. Je profite de l'occasion pour poser aux chefs de police les deux questions suivantes. Ma première question s'adresse au chef de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous sommes conscients des problèmes considérables que la Mission rencontre dans la mise en œuvre de son mandat, s'agissant en particulier de la protection des civils – comme nous avons pu le voir durant la visite du Conseil de sécurité à Djouba en septembre –, et des efforts déployés pour les surmonter, dans un environnement hostile. Nous avons également constaté combien il était difficile d'assurer

la sécurité des camps de civils. Ma question est donc la suivante : quel est le plan suivi et quels ont été les progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne le développement et le renforcement des capacités des forces de police au Soudan du Sud?

Ma deuxième question s'adresse au Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali. Le Groupe de centralisation du renseignement est considéré comme un modèle pilote pour la mise en place de groupes de renseignement au sein des missions de maintien de la paix. Nonobstant les avantages qu'ils présentent, ces groupes soulèvent certaines préoccupations quant à la souveraineté des États pour ce qui a trait aux informations obtenues par les forces des Nations Unies et à la manière dont ces forces se coordonnent avec les États hôtes.

Au sujet du rôle vital que les forces de police jouent en termes de communication avec les populations locales, nous avons deux questions. Premièrement, dans quelle mesure les groupes de renseignement fournissent-ils à la composante police une évaluation des risques auxquels ces forces sont exposées? Deuxièmement, le Gouvernement et les forces de police coordonnent-elles leurs efforts? Une fois encore, je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude et ma vive reconnaissance aux chefs de police pour les sacrifices et les efforts qu'ils consentent afin de préserver la paix.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Ladsous et les chefs de police respectifs de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali de nous avoir fait part de leurs expériences. J'exprime aussi mon appréciation sincère à tous les membres du personnel de maintien de la paix pour leur contribution face aux graves difficultés rencontrées sur le terrain. Les exposés d'aujourd'hui nous rappellent les mandats complexes et divers qui incombent aux composantes police des Nations Unies, y compris la protection des civils, la création de conditions propices à l'aide humanitaire, l'appui aux processus de paix, la réorganisation et la réforme du secteur de la sécurité et la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur le renforcement des capacités de la police nationale, dans le droit fil de la présentation donnée par M. Monchotte, Chef de la police de la MINUSTAH, mais j'ai aussi entendu avec intérêt les références que le Chef de la police de la MINUAD a faites au sujet du renforcement des capacités des forces de police locale, où il est tenu compte de la problématique hommes-femmes. J'estime que l'une de nos priorités à long terme devrait être d'aider à consolider et réformer les services de police et de répression des nations hôtes, bien que ce ne soit pas toujours la première des priorités à court terme, selon les cas, comme l'a souligné l'un des intervenants. Ce processus permettra aux services en question de jouer un rôle soutenu dans le maintien de la paix et de la sécurité, y compris après le retrait des opérations de paix.

La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a constitué un exemple particulièrement éloquent de déploiement réussi de policiers civils. Les commandants de la police nationale ont identifié les améliorations les plus notables dans des domaines relevant de l'appui administratif tels que la gestion de projet, la formation, la création et la maintenance de bases de données, les ressources humaines et les finances. Les travaux menés en vue de renforcer les capacités de la police nationale ont contribué à la fermeture réussie de la MINUT à la fin de 2012.

Je pense que la MINUSTAH pourrait être un autre exemple de succès dans ce domaine. Bien que des difficultés persistent, la MINUSTAH a réussi à appuyer la Police nationale d'Haïti dans plusieurs domaines axés sur les capacités et l'état de droit. Des progrès ont été réalisés grâce aux programmes de lutte contre la violence de proximité, à l'amélioration des procédures de justice pénale, à la réforme du secteur de la sécurité, aux patrouilles mixtes, à la police de proximité et à l'élaboration du plan stratégique pour la période 2017-2021.

De tels efforts de renforcement des capacités de la police peuvent jouer un rôle primordial pour permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de réduire leurs effectifs et, à terme, de se retirer. À ce sujet, je tiens à remercier M. Monchotte de nous avoir présenté des statistiques intéressantes sur les améliorations obtenues et les défis restants. Je souhaite demander à M. Monchotte de décrire de façon concrète quelques exemples de succès et d'enseignements qu'il a tirés de son expérience des difficultés auxquelles il s'est heurté sur le terrain, dans le domaine du renforcement des capacités de la police.

M. Walbridge (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je tiens à remercier moi aussi M. Ladsous et les quatre chefs de police des exposés instructifs et précieux qu'ils ont présentés ce matin. La Nouvelle-Zélande saisit cette occasion pour saluer leurs efforts respectifs et ceux du personnel qu'ils dirigent, en vue de la réalisation des mandats établis par le Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt l'application des recommandations issues de l'examen externe des fonctions, de la structure et des capacités de la Division de la police de l'Organisation des Nations Unies, s'agissant en particulier de faire en sorte que la police des Nations Unies ait des perspectives davantage axées sur le terrain et les résultats, ce qui devrait avoir des incidences directes et positives sur le bon travail qu'accomplissent déjà tous les chefs de police.

La Nouvelle-Zélande est consciente de l'importance du renforcement des capacités et de l'instauration de la stabilité et de la sécurité durables, ainsi que de la nécessité de recruter du personnel de police dûment qualifié et chevronné, qui soit en mesure de contribuer efficacement au développement des fonctions essentielles de la police nationale du pays où il est déployé. Cela comprend le recrutement de davantage de femmes dûment qualifiées, compte tenu des contributions singulières que les femmes apportent au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit, comme l'ont relevé M. Ladsous, Mme Makotose, Cheffe de police, et plusieurs membres du Conseil qui ont pris la parole aujourd'hui. Le renforcement des capacités doit aussi être lié à la nécessité de mettre en œuvre des mandats séquentiels et assortis de priorités, qui permettent que l'orientation du recrutement passe de la protection au développement au fur et à mesure que la mission évolue.

Le résumé analytique publié la semaine dernière sur l'enquête spéciale indépendante relative aux violences qui ont eu lieu à Djouba du 8 au 11 juillet a souligné plusieurs lacunes au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et nous considérons qu'il était opportun que le Chef de la police de la MINUSS présente aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité sur la gestion des crises. Nous le remercions de sa perspicacité et des informations actualisées qu'il nous a présentées. Nous considérons qu'il vaut la peine de souligner qu'il ne suffit pas d'avoir des plans en place, mais il faut aussi veiller à ce que ces plans soient compris de tous, mis à l'essai et revus régulièrement, afin que, dans le cas de la MINUSS, tous ses membres œuvrent à la réalisation effective du mandat de protection des civils. Cela dit, la Nouvelle-Zélande reconnaît que, de par leur nature même, les mandats de protection des civils sont complexes et nécessitent une application vigoureuse et robuste des règles d'engagement.

Nous nous félicitons de la possibilité d'échanges offerte par la présente séance, et lorsque les chefs de police répondront aux questions déjà posées par mes collègues, nous leur saurions gré de formuler des observations concrètes supplémentaires sur la façon dont le Conseil de sécurité et la Division de la police de l'ONU peuvent mieux les aider, ainsi que leur personnel, à s'acquitter de leur mandat sur le terrain.

La Nouvelle-Zélande souhaite en particulier que le Chef de la police de la MINUSS, M. Munyambo, nous dise quelles mesures ont été mises en place pour prendre en compte les questions soulevées par l'enquête spéciale, s'agissant en particulier de l'action, ou de l'inaction, des unités de police constituées et de leur rôle en matière de protection des civils. À cet égard, nous nous félicitons des observations qu'il a faites aujourd'hui au sujet de l'importance de veiller à ce que tous les membres de la police aient non seulement les compétences pertinentes mais aussi l'état d'esprit approprié pour réagir rapidement et de manière judicieuse à une situation de crise.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Sénégal.

Mes premiers mots seront pour remercier M. Hervé Ladsous et les autres intervenants de ce matin d'avoir accepté notre invitation, et surtout d'avoir fait des communications qui nous permettent d'y voir un peu plus clair sur les conditions difficiles dans lesquelles ils opèrent et accomplissent leur sacerdoce au service de l'humanité. Point n'est besoin pour moi, à cette heure avancée, de revenir sur l'importance du rôle grandissant de la police dans les opérations de paix – les intervenants l'ont fait à suffisance. Je voudrais simplement rappeler pourquoi ma délégation a pris l'initiative d'organiser ce débat.

Le Sénégal est, on le sait, le premier contributeur mondial de contingents de police pour les missions de paix de l'ONU. Tenant compte du rôle grandissant de la police dans ces missions, la délégation sénégalaise a jugé utile de saisir l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, mais aussi de cette semaine de la police, pour solliciter et obtenir des autres membres du Conseil l'organisation de cet échange interactif. Avec neuf unités de police constituées, dont

six de gendarmerie et trois de police, pour un effectif total de 1 250 éléments, répartis sur les théâtres d'opérations de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, sans oublier les agents de police individuels, le Sénégal a beaucoup à gagner dans ce débat, apportant sa contribution et son expérience, mais aussi et surtout écoutant et sollicitant celles des autres, pour améliorer sa politique de formation et de déploiement d'unités de police dans les opérations de maintien de la paix.

Les 65 recommandations qui ont résulté de l'évaluation organisée par M. Ladsous autour de la Division de la police, y compris le document d'orientation stratégique, nous paraissent aller dans le bon sens. Des lacunes et des faiblesses ont été recensées, et des perfectionnements ont été proposés. Je vais citer quelques-unes des premières. Il s'agit notamment du déploiement souvent tardif de la police dans les missions avec comme conséquence la non-intégration du volet développement dans les plans d'action initiaux; l'insuffisance de qualification du personnel, due souvent au défaut de formation et d'entraînement, qui obère ses capacités opérationnelles; des difficultés de la Division de la police à pourvoir les postes vacants dans les missions; de la rigidité des mandats face aux évolutions très spécifiques et très asymétriques dans les situations sur le terrain; de l'absence d'un système de renseignement et d'information fiable et efficace permettant d'être proactif; mais aussi des difficultés des missions à prévenir les actes d'inconduite du personnel, qui ternissent l'image de marque des Nations Unies. Nous avons tous souligné l'insuffisance du personnel féminin, qui, dans bien des cas, est plus approprié en matière de police de proximité. Il a été indiqué 7 % mais, quand même, 19 % à la MINUAD avec, à sa tête la cheffe de la composante police. La marge de progression est encore importante.

Ces observations faites, je voudrais à présent poser quelques questions aux personnes qui ont présenté un exposé. La première a été posée par la délégation française, je n'y reviens pas, c'est la question de la langue avec laquelle les missions opèrent dans les différents théâtres. La deuxième question concerne le fait que nous constatons que les missions de maintien de la paix sont de plus en plus souvent déployées en environnements hostiles où l'exécution efficace des tâches complexes nécessite des équipements performants et des personnels bien entraînés. Le Département des opérations de maintien de la paix, sous la direction de M. Hervé Ladsous, a très souvent déploré le déficit de matériel. Par ailleurs, certaines missions font face à des problèmes de qualification de personnels cadres. Quelles sont les incidences de ces facteurs sur l'exécution des mandats? Cette question est adressée aux quatre chefs de composante police ainsi qu'à M. Ladsous.

Pour la MINUSTAH, l'ouragan Matthew qui a frappé la République d'Haïti a causé d'énormes dégâts matériels si bien que la situation humanitaire s'est beaucoup détériorée. La MINUSTAH a été appelée à s'investir pleinement dans l'assistance à la population fortement éprouvée. Au même moment, d'après nos informations, la situation sécuritaire empirait. La composante police a dû, j'imagine, combiner ses missions traditionnelles à celles de l'appui à la population. Comment la composante police a-t-elle pu allier les deux missions? Quelles ont été ses contraintes en termes de personnels et d'équipements?

Concernant la MINUAD, dans le cadre de la protection des populations civiles, quelle sont les dispositions qui peuvent être prises pour assurer une meilleure protection physique des femmes au Darfour – Mme Makotose est une femme, elle commande la force – souvent exposées au viol par des groupes armés?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Si vous me le permettiez, Monsieur le Président, je pense que ce serait bien de demander à chacun de nos quatre chefs de composante police de répondre brièvement – je le dis à tous les quatre – sur les questions spécifiques qui leur ont été posées et je pourrais ensuite faire un complément et une péroraison. Je pense que c'est plus logique ainsi, si vous me le permettez.

Le Président : Je donne la parole à Mme Makotose.

Mme Makotose (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de toutes leurs

observations. Elles sont très utiles à la mission et peuvent également ouvrir la voie à notre engagement soutenu en vue d'obtenir un nouvel appui.

Je commencerai par la dernière question. Les mesures que nous prenons pour protéger les femmes, y compris en envoyant vraiment des patrouilles pour les accompagner, en particulier quand elles vaquent à des occupations liées à leurs moyens d'existence, car elles sont plus vulnérables quand elles mènent des activités agricoles, qu'elles ramassent du bois de chauffe et de l'herbe qu'elles utilisent dans leur travail. Outre des patrouilles pour les camps de personnes déplacées, nous avons mis en place des patrouilles vers les zones où les femmes se rendent. Nous les planifions de concert avec des responsables femmes. Ainsi, nous indiquons certains jours où elles peuvent aller chercher de l'eau et ramasser du bois de chauffe. Nous avons également été en mesure d'intervenir à titre individuel, en utilisant le réseau d'associations de femmes, pour mettre en place des fourneaux économes en combustible, qui ont permis de réduire le nombre de patrouilles nécessaires.

Je voudrais également répondre rapidement à la question posée par le représentant de la France concernant la langue et la culture. Nous nous heurtons en effet à ces difficultés à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous faisons de notre mieux pour apprendre la langue parlée par les populations locales, et pour enseigner l'anglais aux populations locales, et cela a amélioré nos échanges. Elles apprécient les cours, et nous sommes également heureux d'apprendre l'arabe.

La MINUAD apprécie les offres relatives à la question de la formation, proposées ici aujourd'hui, et je suis certaine que la Division de la Police assurera un suivi afin que nous puissions bénéficier de telles offres pour renforcer la formation. Je tiens également à mentionner les efforts de la Division de la Police en cours concernant les orientations tactiques et stratégiques pour la mise au point de missions. Je voudrais surtout souligner qu'il est important de déployer 20 % de femmes agents de police mais aussi de demander à ce que cela s'applique également aux unités de police constituées car c'est nécessaire. Le problème est que les femmes sont parfois attaquées par des hommes portant des armes et, en conséquence, quand elles effectuent des patrouilles, elles sont parfois intimidées parce que la plupart des patrouilles comprennent également des hommes portant des armes. Nous souhaiterions donc vivement voir plus de femmes au sein des unités de police constituées.

Nous obtenons également des conseils dans un autre domaine par l'intermédiaire de l'association de femmes, que je viens de mentionner. La Division de la Police mène une autre initiative. Les outils relatifs à l'égalité des sexes nous aident aussi à adapter la façon dont nous établissons des contacts avec les populations locales dans le cadre de nos efforts de prise en compte de la problématique hommes-femmes. Un site Web est actuellement créé pour nous aider à établir un dialogue avec les femmes et les pays fournisseurs d'effectifs de police afin de leur permettre de déployer un plus grand nombre de femmes dans les missions. Nous encourageons également une formation préalable des femmes pour mieux les préparer à être déployées dans les missions et leur permettre de surmonter les strictes exigences de la vie en mission. La Division de la Police établit également un fichier pour les membres, concernant en particulier les hauts responsables afin que, quand cela est nécessaire, des femmes puissent être déployées plus rapidement.

Je considère donc que nous sommes en mesure de dépasser la cible de 20 % d'effectifs de police femmes que nous avons fixée, et qu'il serait possible à l'avenir de déployer une proportion de femmes par rapport aux hommes qui soit vraiment représentative de la population, avec l'appui du Conseil. Toutefois, j'estime surtout que c'est essentiel si nous voulons répondre aux besoins des populations : hommes, femmes et enfants.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Munyambo.

M. Munyambo (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité d'avoir salué les efforts de la police des Nations Unies.

Je voudrais répondre à la question posée par la représentante de la Malaisie au sujet du rôle de la police des Nations Unies dans la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud durant la crise. La police des Nations Unies a bel et bien joué un rôle très important durant la crise, et même après, y compris dans des domaines tels que des opérations de recherche, de maîtrise des foules, de contrôle des accès aux points d'entrée et de déploiement de solides patrouilles, même en dehors des sites de protection des civils. Je tiens également à souligner l'importance de comprendre la peur au sujet de ce qui se passait au début de la crise. À Malakal en particulier, nous avons déployé de nouvelles unités de police constituées pour renforcer la ville. Durant la crise, à Wau, nous avons également déployé des unités de police constituées transférées de Bentiu. Durant la

crise à Djouba, nous protégions quatre catégories de personnes : celles se trouvant dans les sites de protection des civils qui fuyaient les balles, d'autres personnes déplacées, ainsi que les Dinka et les Nuer, que nous avons dû séparer. Ils ne pouvaient en effet pas être réunis car les uns avaient l'impression que les autres représentaient une menace, et vice-versa. Nous avons également eu d'autres catégories de personnes, dont des ressortissants étrangers – Érythréens, Éthiopiens, Ougandais et quelques Kényans –, qui faisaient des affaires à l'extérieur, qui ont également couru se réfugier dans les sites de protection des civils. Je peux donc dire que nous avons joué un rôle très important pour protéger toutes ces catégories de personnes pendant la crise. Après ladite crise, nous avons continué de tirer les enseignements, de prodiguer des formations et de collaborer avec les autres composantes pour garantir la protection des civils.

Pour répondre rapidement à la question posée par l'Ambassadeur de l'Égypte, qui a demandé ce que nous faisons pour renforcer les capacités de la police nationale du Soudan du Sud, je tiens à rappeler que, si nous ne disposons pas d'un mandat de renforcement des capacités, nous avons toutefois la possibilité de mener des activités de police mixte intégrée. À cet égard, nous avons tenté de développer des programmes de formation, et nous avons également fourni des instructeurs qui animeront les formations de la police mixte intégrée. Jusqu'ici, nous avons réuni 500 policiers et nous poursuivrons le dialogue avec eux.

Le Président : Je remercie M. Munyambo de ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole à M. Monchotte pour qu'il réponde aux questions et observations formulées.

M. Monchotte : La Représentante permanente adjointe de la Malaisie a posé une question sur les progrès faits dans l'exercice de la police judiciaire. S'il y a, effectivement, des progrès incontestables qui ont été faits dans le renforcement des capacités, il y a encore des marges de progrès possibles. C'est la raison pour laquelle nous appuyons particulièrement, par exemple, le développement de capacités de renseignement judiciaire, de gestion de scènes de crime et de criminalistique.

Illustration concrète de cette avancée, récemment, il y a eu une évasion massive dans l'une des prisons nationales, et nous avons mené une opération d'envergure qui, sans l'exploitation du renseignement recueilli par la Police nationale d'Haïti, n'aurait pas pu être menée dans les mêmes conditions. Nous avons pu employer également l'observation en trois dimensions offerte par les unités de drones créées récemment dans ma composante, dans la perspective, d'ailleurs, d'une appropriation par le partenaire.

S'agissant de la question posée par le Représentant permanent de l'Uruguay, la stratégie de retrait est effectivement basée sur l'évaluation des compétences transmises. S'il n'en est pas de même pour la composante militaire, c'est bien la nécessité d'évaluer profondément ce qui a été acquis et approprié par le partenaire. Nous y travaillons très régulièrement et l'établissement des plans stratégique et de développement s'inscrit parfaitement dans cette tendance. Là aussi, la vision est positive. Je pense qu'il faudra tout de même prendre le temps de l'évaluation pour, le moment venu, avoir le meilleur diagnostic.

S'agissant de la question posée par le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur a demandé quels étaient les succès et les leçons tirées. Je me référerai, premièrement, aux progrès qui ont été faits dans la gestion démocratique des foules. Nous avons mis un protocole en place qui fait que sont engagées en priorité les forces de la Police d'Haïti et, depuis mon arrivée – et même avant, d'ailleurs –, les forces de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ne sont plus engagées en tête. Il y a donc eu une appropriation, par le partenaire, des meilleures pratiques, même s'il y a encore, là aussi, des progrès à faire.

Les leçons tirées, c'est d'abord ce contact permanent que nous avons dans la colocation avec les unités haïtiennes de maintien de l'ordre, avec des spécialistes de la composante police. La deuxième leçon tirée concerne le rapport étroit que j'ai avec le Directeur général qui, lorsqu'il y a des difficultés particulières – j'y reviendrai dans une autre réponse – permet d'accroître les capacités d'intervention.

Un autre exemple qui me semble positif est l'appropriation de la rédaction du prochain plan stratégique 2017-2021. Si les autres plans ont nécessité un appui plus important, le dernier plan qui est en cours de rédaction se fait avec beaucoup plus d'autonomie de la part du partenaire, même si nous continuons de l'appuyer.

S'agissant de la question posée par le Président du Conseil de sécurité, qui touche à la situation dans le sud, évidemment cet épisode a rajouté de la complication à la

complexité, et il était évidemment totalement inattendu, brutal et soudain. Il a fallu repenser rapidement, alors que nous étions plutôt orientés sur la préparation des élections, à une réponse adaptée. Ce qu'il s'est passé, c'est, comme je le disais au Conseil à l'instant, un contact immédiat, rapide et décisif avec le Directeur général de la Police nationale afin de coordonner notre effort. Il a fallu, pour ma part, redéployer les effectifs, tout en prenant en compte les capacités de résilience et le secours porté aux unités qui avaient été le plus durement touchées par cet épisode climatique totalement inattendu. C'est la raison pour laquelle j'ai procédé au redéploiement de l'unité rwandaise, puisqu'une partie de ses effectifs était placée dans une autre ville, Les Cayes, un peu moins touchée que la zone dans laquelle l'unité se trouve normalement, la ville de Jérémie.

Le vide créé par ce regroupement absolument nécessaire pour tenir le département de la Grande Anse a été compensé par l'envoi de membres – au nombre de 65 – de la gendarmerie sénégalaise, qui sont une unité de police constituée à Port-au-Prince. Comme ils occupaient déjà une enceinte aux Cayes, j'ai préféré utiliser ces éléments. J'ai bien évidemment envoyé des renforts de policiers individuels, et tout cela s'est fait en coordination avec la Police nationale d'Haïti.

Je voudrais maintenant prendre le temps de répondre sur le défi linguistique. C'est évidemment un défi majeur, mais je vais prendre le temps de répondre parce que c'est important. Je veux dire qu'il appartient aux pays fournisseurs de faire tout l'effort nécessaire. Sur place dans la Mission, les policiers peuvent profiter de tout ce qui est offert, en termes de formation à distance, notamment le système de la Pierre de Rosette. Il faut reconnaître les efforts qui ont été faits par le Département des opérations de maintien de la paix sur ce sujet, et je trouve que l'initiative de travail conjoint et de coordination avec l'Organisation internationale de la Francophonie est très intéressante.

Le Président : Je remercie M. Monchotte de ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole à M. Yacouba pour qu'il réponde aux questions et observations formulées.

M. Yacouba : Je remercie toute l'assistance de l'attention bienveillante avec laquelle nous avons été écoutés, ce qui a suscité des questions pertinentes.

Premièrement, je répondrai au représentant de la France au sujet des aspects linguistiques. Je ne reviendrai pas sur les détails qui ont été donnés. Je veux tout simplement m'inspirer de la spécificité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour dire que nous avons, en plus de ce qui a été fait, choisi de déployer, dans les zones du nord, des policiers individuels qui parlent la langue locale pour faciliter davantage le contact. Dans tous les pays voisins, nous avons pu identifier des gens qui parlent la langue locale.

En ce qui concerne la question de la technologie, je pense que cela a été assez développé. C'est une question importante qui se pose avec beaucoup d'acuité parce que, malheureusement, la menace est pressante et nous n'avons pas d'informations fiables de source humaine permettant de dire que telle est la nature des menaces. Ces moyens de surveillance me permettraient de mieux protéger le personnel, le mandat et les populations. À ce niveau, on étudie actuellement l'idée de l'acquisition de drones et toute la règlementation requise pour leur utilisation est en voie de développement. Voilà ce que je peux dire à ce sujet.

Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a posé une question relative au recrutement. Je peux donner l'exemple de ce que nous savons au niveau de la MINUSMA. Avec la Division police, nous avons déjà identifié des spécificités qui nous intéressent, qu'on fait remonter au niveau de la Division, qui contacte les pays contributeurs; quitte à nous maintenant de faire l'interview pour recruter nous-mêmes les gens dont nous pensons être vraiment adéquats pour pouvoir travailler dans le contexte de notre mission.

Le représentant de l'Espagne a évoqué la question de la police de proximité et comment concilier cela avec notre mission. Nous sommes partis du fait que les questions de sécurité ne doivent pas être imposées. D'ailleurs, c'est la communauté elle-même qui sait ce dont elle souffre. C'est pour cela qu'en raison de l'absence de forces dans certaines localités du nord et du centre, nous avons pris l'initiative de renforcer la coopération avec ces unités à travers les unités constituées de police qui font des patrouilles et également avec nos policiers hors unités constituées. Nous ne le faisons pas seuls. Nous le faisons également avec le concours des autres composantes de la Mission à travers l'élaboration de certains projets à impact rapide. Nous faisons en sorte que ce soit des projets dont l'impact est transversal, donc qui concernent l'ensemble de la communauté. C'est ainsi que nous allons essayer également de faire renaître la confiance entre les populations et les forces maliennes

parce que dans certaines régions, cette confiance fait défaut. Petit à petit, elle est en train de revenir.

Il y a également une question qui nous a été posée par le représentant de la Fédération de Russie. C'est une question de terminologie. Je pense que mes collègues en ont parlé. Le renseignement dont nous parlons ici, c'est bel et bien un renseignement d'origine criminelle. Il n'y pas d'autre appellation en français mieux appropriée pour dire cela. Quand on dit « information criminelle », l'information, c'est un autre aspect. Cette information est indispensable pour d'abord savoir, quand on va déployer des gens qui vont aller sur le terrain, comment assurer leur protection. Quand on dit qu'une population est sous menace, avant d'aller lui porter secours, il faut qu'on sache d'abord quels sont les dangers qu'il faut braver avant d'arriver, pour pouvoir porter secours à ces populations qui sont sous menace. À ce niveau, je pense que c'est d'une importance capitale. Ce que nous faisons également en termes de renseignements, c'est que nous sommes en train de renforcer les capacités des forces maliennes. Si quelque part, la population ne veut pas donner d'informations, c'est parce qu'elle n'est pas protégée. Donc, il y a un aspect concernant la protection de l'informateur que nous prenons en compte, mais le tout est lié vraiment aux aspects purement sécuritaires.

Le représentant de l'Égypte a évoqué la question du Groupe de centralisation du renseignement, en disant qu'elle constituait une préoccupation. En tout cas, le Groupe de centralisation du renseignement est une unité qui donne entière satisfaction au sein de la force, qui fait une analyse assez pertinente, toujours liée aux questions de sécurité. Donc, les informations fournies par le Groupe de centralisation du renseignement sont partagées par l'ensemble des structures de la MINUSMA dont l'information intéresse le déroulement des activités. Parce que vous pouvez vouloir mener une activité dans une zone précise, mais si cette zone, malheureusement, n'est pas accessible pour des questions de sécurité, il faut que vous le sachiez. Donc, cette information n'est pas maintenue au sein de la MINUSMA elle seule. D'abord, le leadership de la MINUSMA tient des réunions régulières avec les autorités gouvernementales. Le commandant de la force a des réunions régulières avec le chef d'état-major des armées. Moi, de mon côté, j'ai des réunions régulières avec les forces maliennes. C'est pour nous l'occasion d'échanger toutes ces informations entre les différentes composantes. Donc, je pense qu'à ce niveau, il n'y a aucun problème.

Voilà l'essentiel de ce que je peux dire. En tout cas, nous insistons sur l'appui du Conseil de sécurité pour sensibiliser davantage les pays contributeurs.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vais commencer par deux questions ponctuelles qui ont été posées. L'une porte sur Abyei, où il faut être simplement conscient du fait que malgré certains engagements politiques pris il y a cinq ans et demi, il n'y a toujours pas de police conjointe d'Abyei. C'est donc la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei qui assure le minimum de police nécessaire pour assurer le minimum de respect de la loi et d'ordre public dans cette boîte d'Abyei. Alors, nous avons créé des unités qui contribuent à la police de proximité dans la communauté Dinka. Je dois dire que nous avons fait la même offre à la communauté Misseriya, et que cela a été refusé par le Gouvernement de Khartoum, d'où cette asymétrie qui a été relevée, je crois, par le représentant de la Fédération de Russie. L'objectif demeure.

Sur les événements de Djouba au mois de juillet dernier, je l'ai dit devant le Conseil, nous sommes fortement engagés en faveur de la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'enquête menée sous l'autorité du général Cammaert. Mon collaborateur immédiat, M. Wane, a pris la tête d'un groupe de travail qui travaille sur la mise en œuvre de toutes ces recommandations; qu'elles concernent les militaires, les civils ou les policiers. Tout ceci a été lancé et j'ai promis de tenir le Conseil de sécurité informé en temps réel.

Sur l'ensemble de questions qui ont été évoquées ce matin, je vous remercie encore sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative. Nous savons le rôle très particulier qui est celui de votre pays dans cette intervention en matière de contributions policières. Je veux saluer à la fois le nombre mais aussi la très grande qualité de votre personnel de police déployé. Il s'agit de gens dont je précise qu'ils sont à la fois de grands professionnels et que leur conduite est irréprochable. Je vous remercie sincèrement pour tout cela.

Je crois que les discussions ont surtout illustré le fait que les activités policières dans le cadre des opérations de maintien de la paix ne peuvent pas faire l'objet d'un modèle universel. Il y a au fond une tension permanente entre deux contraintes selon les contextes : la nécessité de suppléer à l'inexistence ou la défaillance des autorités policières nationales d'une part, et la

nécessité d'élévation des capacités nationales d'autre part. Et cela bouge dans le temps.

Il y a 10 ans, en Haïti, le problème était les gangs de Cité Soleil. Donc, la priorité allait par nécessité à l'intervention de terrain pour neutraliser les gangsters. De nos jours, alors que les effectifs de la Police nationale d'Haïti ont atteint des niveaux beaucoup plus élevés et que son niveau de qualité s'est beaucoup élevé également, la priorité c'est de continuer l'effort très important en matière de formation, à la fois en termes numériques et en termes qualitatifs. Mais la nécessité pour la composante police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti en matière de maintien de l'ordre est beaucoup moins avérée. C'est plutôt une police d'assurance que nous avons à travers nos militaires et nos unités de police qui restent.

La situation au Soudan du Sud a été exactement l'inverse. En 2011, le mandat du Conseil de sécurité était un mandat de renforcement des capacités. L'effroyable détérioration de la situation à partir de décembre 2013 a fait que, notamment pour des raisons d'impossibilité de coopérer avec des institutions sud-soudanaises qui avaient les mains plus ou moins tachées de sang, nous avons mis entre parenthèses les activités de renforcement des capacités et nous avons beaucoup plus mis l'accent sur le maintien de l'ordre avec les unités de police constituées, mais en espérant que le temps viendra – comme l'a dit le chef de la police civile –, où nous pourrons revenir à cette notion de police conjointe intégrée, qui est dans les accords de paix, et reprendre un volet de renforcement des capacités. Donc, il n'y a pas un modèle passe-partout. Il faut vraiment tenir compte du cas d'espèce.

Je voudrais faire quelques commentaires spécifiques sur des points qui ont été évoqués. D'abord, à l'évidence, les compétences linguistiques sont essentielles. Il nous faut partout où c'est possible davantage de policiers qui peuvent interagir avec leurs interlocuteurs et avec les populations locales. Cela a été l'un des objets de la conférence qui s'est tenue à Paris il y a trois semaines sur le maintien de la paix en milieu francophone. Je vais participer dans 15 jours au sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie à Madagascar. Et je saisis toutes ces occasions pour rappeler l'importance majeure de cette capacité, si on veut fonctionner correctement.

Deuxièmement, en ce qui concerne la politique du renseignement, je sais que la terminologie continue à susciter des observations. Mais il paraît évident, et le Mali a servi, plus encore que par le passé, de révélateur : nous ne pouvons pas agir efficacement en étant aveugles et étant sourds. Il nous faut donc des capacités, il nous faut des capacités de renseignement sur le plan militaire, il nous en faut sur le plan policer, il nous en faut sur le plan civil. Et au moment où, Monsieur le Président vous le savez, nous sommes en train de mettre en place, de forger une espèce de cadre pour ce que pourrait être la politique de renseignement des Nations Unies, il est évident – et nous sommes en dialogue avec les États Membres là-dessus – que nous prenons en compte toutes les contraintes liées à la nécessité, d'abord, d'être dans la logique du mandat – pas en dehors du mandat, c'est vraiment pour les besoins de la mise en œuvre des mandats –, ensuite dans une relation positive avec le Gouvernement hôte, évidemment en nous interdisant des opérations à la James Bond ou Dieu sait quoi.

Enfin, tout cela doit être vraiment très focalisé sur les besoins qui sont les nôtres, et pour cela nous avons besoin également d'outils spécifiques sur le plan technologique, donc les drones de surveillance dans beaucoup de situations nous facilitent le travail. Je citerai également les ballons d'observation aérienne avec des grappes de caméras et de capteurs, qui jouent un rôle tout à fait essentiel pour nous permettre de surveiller la sécurité dans la capitale centrafricaine, à Bangui; de nouvelles institutions, à Bangui également où nous avons créé une équipe spéciale pour la sécurité dans la capitale qui associe étroitement les militaires et les policiers. Je crois que tout cela est en perfectionnement constant, mais je crois que c'est vraiment nécessaire.

Donc tout cela au fond résulte en partie de l'impulsion qui a été donnée par la résolution 2185 (2014) du Conseil il y a deux ans. Je crois que le rapport que le Secrétaire général s'apprête à publier dans les prochains jours illustre bien le fait que le Conseil a donné une impulsion majeure et que cela nous aide beaucoup dans tous nos efforts.

J'en terminerai par un point qui me paraît important et qui a été illustré pendant la réunion des chefs de police des Nations Unies au printemps dernier. Et c'est l'occasion pour moi de remercier tous les pays qui fournissent des effectifs de police, parce que nous savons très bien – je sais très bien – à quel point dans chaque pays il y a tension permanente entre les exigences de la sécurité intérieure et l'intérêt, malgré tout, d'exposer des policiers nationaux à une expérience internationale, de contribuer aussi à répondre aux besoins de la communauté internationale. Je sais à

quel point tout cela est difficile pour les ministres de l'intérieur, pour les chefs des polices nationales, pour les commandants des gendarmeries. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le fait quand même que nous ayons doublé les effectifs de la police des Nations Unies au cours des sept ou huit dernières années – nous en sommes maintenant à 13 500 –, le fait que de nouvelles promesses soient faites dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, tout cela montre, je crois, que la conscience progresse de l'intérêt de tout ce travail et, encore une fois, la générosité des États fournisseurs doit être saluée. Qu'il me soit d'ailleurs permis d'offrir des remerciements particuliers à votre pays encore une fois, Monsieur le Président, pour tout ce que le Sénégal fait pour nous aider.

Le Président : Je remercie M. Ladsous, et je voudrais lui renouveler, ainsi qu'aux chefs de police, les remerciements du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 13 h 55.